



Prévenir l'itinérance chez les femmes fuyant la violence

**Données probantes justifiant
l'investissement dans
les maisons d'hébergement
de deuxième étape
et stratégies pour le Québec**

Novembre 2025

Melissa Shemirani,
Pearl Eliadis,
Angelina Freeman

CEPI

COLLECTIF
QUÉBÉCOIS
POUR LA PRÉVENTION
DE L'ITINÉRANCE

Ce rapport peut être cité comme suit :

Shemirani, M.¹, P. Eliadis² and A. Freeman³,

« Prévenir l'itinérance chez les femmes fuyant la violence : données probantes justifiant
l'investissement dans les maisons d'hébergement de deuxième étape
et stratégies pour le Québec »

(Montréal : Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance, 2025).

¹ Melissa Shemirani est candidate à la maîtrise en psychologie expérimentale à l'Université McGill et boursière McBurney Fellow (2024). Mme Shemirani est la chercheuse principale et co-auteure de ce rapport.

² Pearl Eliadis est professeure associée (professionnelle) à l'École de politiques publiques Max Bell de l'Université McGill et co-chercheuse et co-auteure de ce rapport.

³ Angelina Freeman est détentrice d'une maîtrise en politiques publiques de l'École de politiques publiques Max Bell de l'Université McGill et assistante de recherche au Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance. Mme Freeman est co-auteure de ce rapport.

Table des matières

Résumé	5
Introduction	5
Contexte	6
<i>MAISONS D'HÉBERGEMENT DE DEUXIÈME ÉTAPE : UNE SOLUTION EFFICACE?</i>	7
<i>CONCEPTS ET TERMINOLOGIE</i>	8
Méthodes	10
<i>CONCEPTION DE L'ÉTUDE</i>	10
<i>STRATÉGIE DE RECHERCHE</i>	10
<i>SÉLECTION ET EXTRACTION DES DONNÉES</i>	10
<i>LIMITES</i>	11
<i>RENCONTRES AVEC LES GROUPES DE RÉFÉRENCE</i>	11
Synthèse des résultats	11
<i>VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE LOGEMENT</i>	14
a) Après un hébergement de première étape	14
b) Après un hébergement de deuxième étape	17
c) Comparaison des trajectoires entre hébergement de première et de deuxième étape	19
d) Changement fréquent de maison d'hébergement (shelter hopping)	19
<i>FACTEURS ASSOCIÉS À DES RÉSULTATS FAVORABLES EN MATIÈRE DE LOGEMENT</i>	20
a) Durée du séjour	20
b) Sécurité	21
c) Services	21
d) Communauté	22
<i>OBSTACLES</i>	23
a) Financement des maisons d'hébergement	23
b) Disponibilité des places en maisons d'hébergement	23
c) Règles	23
Analyses	24
<i>TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES ET RÉSULTATS</i>	24
<i>DURÉE DU SÉJOUR</i>	25
<i>SÉCURITÉ ET SERVICES</i>	26
<i>COMMUNAUTÉ ET RÈGLES</i>	27
<i>OBSTACLES</i>	27
Le contexte Québécois	28
Conclusion	30
Remerciements	31
Annexe 1 : Bases de données et termes de recherche définis	32
Annexe 2 : Diagramme de flux PRISMA	33
Annexe 3 : Critères d'inclusion et d'exclusion	34
Annexe 4 : Réunions des groupes de référence (2024)	35
<i>GROUPE DE RÉFÉRENCE 1 (GR1)</i>	35
<i>GROUPE DE RÉFÉRENCE 2 (GR2)</i>	35
<i>GROUPE DE RÉFÉRENCE 3 (GR3)</i>	35
Références	36

Liste des figures

Figure 1 : Résultats de l'hébergement de première et de deuxième étape par source	25
--	-----------

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des études incluses (n=20)	11
Tableau 2 : Caractéristiques des rapports québécois inclus (n=2)	12
Tableau 3 : Classification des études et des rapports.....	13
Tableau 4 : Résultats en matière de logement des femmes après l'hébergement de première étape	16
Tableau 5 : Résultats en matière de logement des femmes après l'hébergement de deuxième étape	18
Tableau 6 : Critères d'inclusion et d'exclusion.....	34

Résumé

Ce rapport explore les trajectoires résidentielles des femmes fuyant la violence domestique et la violence entre partenaires intimes, ainsi que le rôle des maisons d'hébergement de deuxième étape dans l'amélioration de leurs conditions de logement. Des préoccupations ont été soulevées par des politiciens ainsi que dans la littérature quant à l'efficacité et au coût des maisons d'hébergement de deuxième étape. Ce rapport présente une synthèse des études pertinentes et fournit des arguments fondés sur des données probantes en faveur de l'expansion des maisons d'hébergement de deuxième étape. Les femmes fuyant la violence sont souvent exposées à un risque persistant de violence, de précarité résidentielle et d'itinérance. Les maisons d'hébergement de deuxième étape constituent un outil politique essentiel pour réduire ces risques.

Cette recherche s'appuie sur une méthodologie de revue rapide et sur des groupes de référence pour contextualiser les résultats de la recherche au Québec. Malgré des résultats variables selon les études, les maisons d'hébergement de deuxième étape sont généralement associées à des résultats positifs en matière de logement et à une réduction du risque d'itinérance. Plusieurs caractéristiques propres à ces maisons d'hébergement de deuxième étape ressortent de l'analyse et méritent une attention particulière de la part des décideurs. Au Québec, les maisons d'hébergement de deuxième étape sont sous-financées et offrent peu de places disponibles. En conséquence, les maisons d'hébergement de première étape sont souvent contraintes de jouer le rôle de maisons de deuxième étape, ce qui limite l'accès à l'hébergement d'urgence pour les femmes en situation de crise. Nous soulignons l'urgence d'augmenter le nombre de maisons d'hébergement de deuxième étape au Québec en tant que forme distincte de logement transitoire, ainsi que les ressources qui leur sont consacrées, afin de réduire le risque d'itinérance. Cette analyse met également en lumière le besoin de recherches supplémentaires, les maisons d'hébergement de deuxième étape demeurant peu étudiées.

Introduction

Ce rapport examine l'impact des maisons d'hébergement de deuxième étape sur les résultats en matière de logement des femmes fuyant la violence domestique, en fournissant des pistes de réflexion aux décideurs engagés dans la prévention de l'itinérance et le soutien aux femmes victimes de violence. Il existe peu d'études qualitatives, et encore moins d'études quantitatives, sur les résultats en matière de logement pour les femmes ayant quitté des maisons d'hébergement de première étape, et surtout de deuxième étape, après avoir fui la violence domestique ou la violence entre partenaires intimes (VPI). Les réponses actuelles à l'itinérance ne satisfont pas adéquatement les besoins de ces femmes. Des séjours plus longs dans des maisons adaptées à leurs besoins peuvent stabiliser leur situation résidentielle et améliorer leurs perspectives, offrant ainsi une solution politique qui mérite d'être approfondie. En particulier, les maisons d'hébergement de deuxième étape sont mal comprises. Et bien que les données disponibles soulignent leur importance, elles font l'objet d'un nombre étonnamment faible d'études exhaustives.

Grâce à une méthodologie de revue rapide, les auteures ont identifié vingt études qui révèlent les trajectoires résidentielles des femmes après un séjour en maison d'hébergement de première et/ou de deuxième étape, ainsi que les effets sur des résultats précis en matière de logement. L'analyse met en lumière des éléments clés qui justifient une augmentation du nombre de maisons

d'hébergement de deuxième étape, notamment la durée du séjour, la sûreté et la sécurité, les services personnalisés et la création de communautés. Ces facteurs semblent jouer un rôle dans la prévention de l'itinérance et la promotion de la stabilité résidentielle à long terme. L'analyse fournit aussi une argumentation fondée sur des données probantes en faveur d'un financement accru et d'un renforcement des capacités du système de maisons d'hébergement de deuxième étape, en tant qu'outil politique distinct. Notons cependant que les données varient considérablement d'une étude à l'autre, et les données quantitatives — en particulier celles issues d'études longitudinales — sont limitées. Il existe donc des lacunes dans la recherche, notamment en ce qui concerne les résultats à long terme après avoir quitté les maisons d'hébergement de deuxième étape, ce qui justifie la nécessité de recherches supplémentaires.

Cette analyse examine également le contexte des maisons d'hébergement de deuxième étape pour les femmes fuyant la violence domestique au Québec. À travers des rapports du secteur de l'hébergement et des rencontres avec des groupes de référence composés de parties prenantes, nous constatons que, malgré les résultats de la recherche, les maisons d'hébergement de deuxième étape sont nettement sous-financées au Québec, exposant les femmes et les gestionnaires de maisons d'hébergement à des conditions difficiles, et parfois même, dangereuses.

Contexte

La violence est l'une des principales causes d'instabilité résidentielle et d'itinérance chez les femmes et les enfants. De nombreuses études ont démontré que les femmes courent un risque élevé d'itinérance après avoir quitté leur agresseur (Maki, 2023; Meyer, 2016; Yakubovich et coll., 2022). Les femmes fuyant la violence sollicitent de l'aide auprès de sources formelles (comme les services sociaux, les organismes spécialisés en violence domestique et les maisons d'hébergement) et informelles (comme la famille et les amis). La majorité des femmes se tournent d'abord vers leur réseau social pour se loger (Long, 2010). Ces soutiens informels peuvent entraîner une forme d'itinérance «cachée», lorsque les femmes logent chez des proches ou font du couchsurfing (Gander et Johansson, 2014). Cette forme d'itinérance rend plus difficile l'évaluation réelle de l'ampleur du phénomène chez les femmes victimes de violence.

Cependant, vivre chez des proches est souvent synonyme d'instabilité, et les femmes peuvent se sentir obligées de partir pour ne pas devenir un fardeau (Wilson et Laughon, 2015). Elles ont aussi des besoins urgents en matière de confidentialité et de sécurité que leur réseau social ne peut combler. Ces besoins sont liés aux dangers bien documentés auxquels les femmes sont exposées lorsqu'elles quittent leur agresseur (Comité d'examen des décès liés à la violence familiale en Ontario, 2021).

En outre, les femmes qui quittent leur agresseur ont des besoins autres qu'un logement stable : aide financière, services de garde et soutien juridique. Or, elles ignorent souvent comment accéder à ces ressources par elles-mêmes. Les maisons d'hébergement, qui ont l'expérience de travailler avec ces populations, sont mieux outillées pour assurer la sécurité des femmes et les orienter vers les services appropriés.

Les maisons d'hébergement de deuxième étape ont été créées pour combler le vide entre les maisons d'hébergement d'urgence ou les services à court terme et le logement permanent.

Elles offrent un environnement sécuritaire (souvent à des adresses confidentielles) permettant aux femmes de retrouver leur autonomie financière et personnelle (Maki, 2023). Ces maisons accueillent des personnes en situation d'itinérance dans des appartements pour des périodes prolongées, allant de trois mois à deux ans, avec une gamme élargie de services spécialisés.

Au Québec, la demande pour les services des maisons d'hébergement de première et de deuxième étape dépasse largement l'offre. Le rapport phare de 2021, *Rebâtir la confiance*, soulignait le manque d'espace pour les victimes dans les deux types de maisons d'hébergement (Corte et Desrosiers, 2021). En 2022, le Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance (CQPI) publiait son premier rapport, *Possibilités de réforme du droit au Québec pour les femmes victimes de violence conjugale* (Eliadis et coll., 2022). Ce rapport comportait plusieurs recommandations, dont l'expansion substantielle des maisons d'hébergement de deuxième étape comme solution d'hébergement transitoire clé pour prévenir l'itinérance.

Maisons d'hébergement de deuxième étape : une solution efficace ?

Malgré les appels pour augmenter le nombre de maisons d'hébergement de deuxième étape, leur efficacité fait encore l'objet de débats dans la littérature. Les critiques soulignent leur coût élevé, leur disponibilité limitée et les difficultés à assurer une stabilité résidentielle à long terme (Maki, 2023; Novac et coll., 2009). Certains avancent que les fonds publics seraient mieux investis dans des solutions de logement permanent, comme le modèle Logement d'abord ou le relogement rapide (Novac et coll., 2009).

Le modèle Logement d'abord a gagné en popularité ces dernières années. Il a été conçu pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance chronique (gouvernement du Canada, 2022). Ce modèle a permis de réduire l'itinérance aux États-Unis et au Canada (Baxter et coll., 2019; Goering et coll., 2014; Tsemberis et coll., 2004). Il repose sur le principe selon lequel les personnes en situation d'itinérance devraient être transférées de la rue ou des refuges vers des logements permanents, sans condition préalable (comme l'abstinence d'alcool ou de drogues). Une fois logées, elles reçoivent du soutien pour maintenir leur logement, améliorer leur santé et bénéficier d'un accompagnement psychosocial (gouvernement du Canada, 2022).

Cependant, pour certaines femmes fuyant la violence, le modèle Logement d'abord n'est pas toujours la meilleure option, du moins sans adaptations. Premièrement, il n'offre généralement pas de mesures de sécurité particulières (comme des logements confidentiels avec des dispositifs de sécurité) pour protéger les femmes de leur agresseur (Auffrey et coll., 2017; Maki, 2023). Deuxièmement, selon les politiques actuelles, les femmes fuyant la violence ne sont pas considérées comme étant en situation d'itinérance chronique (surtout si elles viennent de quitter leur agresseur), ce qui rend l'accès aux programmes comme Logement d'abord, souvent conçus pour les personnes en situation d'itinérance chronique, plus difficile (gouvernement du Canada, 2022). Troisièmement, peu d'études ont évalué l'efficacité du modèle Logement d'abord pour les femmes victimes de violence (Mbilinyi, 2015; Sullivan et coll., 2023). Bien que les recherches existantes sur ces modèles montrent des résultats prometteurs — notamment en matière de stabilité résidentielle et de réduction de la revictimisation — davantage de recherches sont nécessaires sur les programmes Logement d'abord pour les femmes victimes de violence, idéalement en comparant les résultats avec d'autres approches, comme les maisons d'hébergement de deuxième étape pour évaluer leur efficacité respective (Mbilinyi, 2015; Sullivan et coll., 2023). Quatrièmement, le modèle Logement d'abord ne

prévoit pas toujours un accompagnement suffisamment long. Dans une étude, des participantes ont indiqué qu'elles n'auraient pas pu passer directement de l'itinérance à un logement permanent sans le temps d'adaptation et de rétablissement offert par la maison d'hébergement de deuxième étape (Fotheringham et coll., 2014). Dans une autre étude qualitative, des femmes hébergées dans une maison de deuxième étape ont été interrogées sur ce qu'elles auraient fait si ce type d'hébergement n'avait pas été disponible : presque toutes ont répondu qu'elles seraient retournées chez leur agresseur ou qu'elles se seraient retrouvées en situation d'itinérance (Melbin et coll., 2003).

Au Québec, certains politiciens critiquent le coût des maisons d'hébergement de deuxième étape, estimant que les formes standards de logement social sont plus abordables (Leconte, 2024 ; Presse canadienne, 2024). Toutefois, ces critiques négligent l'importance des services spécialisés et des caractéristiques uniques de ces maisons, qui seront abordés plus loin dans ce rapport, et qui rendent les maisons d'hébergement de deuxième étape plus adaptées, mais plus coûteuses.

Malgré les critiques, il existe étonnamment peu d'études sur les résultats en matière de logement des femmes fuyant la violence après un séjour en maison d'hébergement de deuxième étape. Une analyse systématique a examiné l'instabilité résidentielle chez les survivantes de VPI dans ces maisons, mais elle portait sur les femmes encore inscrites dans des programmes et non sur leurs trajectoires après leur départ (Rempel et coll., 2024). Nous n'avons trouvé aucune étude contrôlée ou comparative pour ce groupe. Il semble donc exister une lacune importante dans la recherche sur les résultats en matière de logement après le passage dans des maisons d'hébergement de deuxième étape.

Concepts et terminologie

Itinérance : Au Canada, une définition largement utilisée est : «... la situation d'un individu, d'une famille ou d'une collectivité qui n'a pas de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un» (Gaetz et coll., 2012). Selon cette définition, une femme vivant dans un logement temporaire ou dangereux (par exemple avec un agresseur) est considérée en situation d'itinérance. (Nous reconnaissons que, dans le secteur québécois, l'utilisation du terme «itinérant» pour désigner cette population de femmes est souvent contestée par les intervenantes en maisons d'hébergement : Eliadis, 2024).

La définition de l'itinérance du gouvernement du Québec est plus complexe et considère l'itinérance comme :

«... un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes» (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014).

Les termes «hébergement d'urgence», «hébergement de première étape», «hébergement transitoire» et «hébergement de deuxième étape» sont tous utilisés dans la littérature, bien que la terminologie varie selon les provinces ou territoires. Nous définissons les «maisons d'hébergement de première étape» comme des maisons d'hébergement d'urgence et de courte durée pour les

femmes fuyant la violence, conçues pour des séjours d'environ trois mois maximum. Statistique Canada utilise le terme « maisons d'hébergement d'urgence » pour désigner les 452 maisons d'hébergement pour victimes de violence domestique au Canada (Statistique Canada, 2024). Dans certaines provinces ou territoires, les maisons d'hébergement offrant des séjours très courts (un à trois jours) sont classées différemment des maisons de première étape (Beattie et Hutchins, 2015).

Le « logement de deuxième étape » désigne des maisons d'hébergement (ou des logements) pour les femmes et leurs enfants après leur sortie d'une maison d'hébergement de première étape ou d'urgence, offrant un hébergement à plus long terme, dans un lieu confidentiel, avec des services spécialisés⁴. Selon un rapport de Statistique Canada de 2024, il existait 108 maisons d'hébergement de deuxième étape pour les victimes de violence domestique, tandis que l'organisme Women's Shelter Canada en recensait plus de 165 (Cueto Mendoza et Hoogendam, 2025; Statistique Canada, 2024).

Les *résultats en matière de logement* des femmes après un séjour en maison d'hébergement de première ou de deuxième étape incluent : instabilité/stabilité résidentielle, vie/logement indépendant(e), logement permanent, retour chez l'agresseur, logement sécuritaire et hébergement temporaire chez autrui.

Nous définissons les « résultats favorables en matière de logement » comme un logement indépendant, stable, abordable et sécuritaire. Cela inclut le logement social et la location sur le marché privé, à condition que les femmes puissent assumer le loyer et les autres dépenses.

Les « résultats défavorables en matière de logement » surviennent lorsque les femmes retournent vivre avec leur agresseur ou dans un environnement à haut risque de violence ou d'insécurité; logent chez des amis ou des membres de la famille, se retrouvent dans une autre maison d'hébergement (excluant les transferts d'une maison d'hébergement de première étape à une maison de deuxième étape) ou dans un logement non viable (où elles peinent à payer le loyer, entraînant une instabilité résidentielle). Bien que le terme « logement indépendant » soit fréquemment utilisé, il n'est pas défini de manière uniforme dans la littérature. Il peut inclure des logements subventionnés ou non, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un retour dans une situation abusive ou d'un hébergement inadéquat chez des proches.

⁴ Au Québec, le terme « logement de deuxième étape » est utilisé à la place de « logement de deuxième niveau », ce dernier étant le terme utilisé dans le reste du Canada.

Méthodes

Conception de l'étude

Cette étude a été menée selon les directives actualisées des méthodes de revue rapide Cochrane (Garritty et coll., 2024), avec quelques exceptions (« revue rapide »⁵). La revue rapide est reconnue comme une approche systématique rigoureuse, « utilisant des méthodes explicites pour identifier, sélectionner, évaluer de manière critique, extraire et analyser les données de toutes les recherches pertinentes » (Garritty et coll., 2024).

Stratégie de recherche

Pour explorer les trajectoires résidentielles des femmes après leur sortie d'une maison d'hébergement de première ou de deuxième étape, nous avons consulté six bases de données à l'aide de termes de recherche définis (voir l'annexe 1). Nous avons effectué une recherche secondaire dans chacune de ces six bases de données pour déterminer si les services et le temps additionnel offerts par les maisons d'hébergement de deuxième étape amélioreraient les résultats en matière de logement. De plus, pour identifier toutes les études pertinentes sur les trajectoires des femmes fuyant la violence domestique et la VPI après leur passage dans une maison de deuxième étape, nous avons utilisé des termes de recherche additionnels (annexe 1).

Sélection et extraction des données

La chercheuse principale et la co-chercheuse ont établi les critères d'inclusion et d'exclusion. Les études ont été examinées à l'aide de Covidence, une plateforme Web facilitant la sélection des articles dans les analyses systématiques. Elle permet une évaluation indépendante des articles et la résolution des désaccords provenant de la sélection initiale. La chercheuse principale et une réviseuse secondaire effectuaient la sélection des résumés de manière indépendante, et une troisième personne tranchait en cas de désaccord.

Les deux réviseuses ont examiné indépendamment 20 % des articles en texte intégral, atteignant un taux d'accord de 97 % sur l'inclusion ou l'exclusion des études. La chercheuse principale a ensuite procédé à la sélection du reste des textes intégraux (voir le diagramme PRISMA en annexe 2). Un formulaire d'extraction de données a été créé pour recueillir les informations suivantes : auteurs, année de publication, revue, pays, objectif de recherche, conception de l'étude, méthodes, données démographiques, description des maisons d'hébergement d'urgence et de deuxième étape (services offerts, durée du séjour), et résultats en matière de logement ou principales conclusions. Les critères d'inclusion et d'exclusion sont détaillés dans l'annexe 3.

⁵ Selon les lignes directrices mises à jour, les huit étapes d'une revue rapide sont : a) l'élaboration de la question de recherche, b) l'établissement des critères d'éligibilité, c) les recherches dans les bases de données, d) la sélection selon le titre, le résumé et le texte intégral, e) l'extraction des données, f) l'évaluation du risque de biais, g) la synthèse des résultats et h) l'évaluation de la certitude des preuves. Étant donné que l'objectif principal de cet article est d'éclairer les politiques publiques, aucun protocole n'a été soumis à PROSPERO ou à d'autres cadres de science ouverte. De plus, compte tenu des contraintes de temps de cette revue rapide (trois mois), aucune évaluation du risque de biais n'a été menée et l'approche GRADE n'a pas été utilisée pour évaluer la certitude des preuves.

Limites

En raison de contraintes de temps, aucune évaluation du risque de biais n'a été réalisée pour juger de la qualité des études incluses. Par conséquent, il est impossible d'exclure les sources potentielles de biais ou de valider pleinement les résultats, qui doivent donc être interprétés avec prudence. Peu d'études longitudinales et évaluées par les pairs ont été trouvées dans la littérature. Pour cette raison, des études non publiées (comme des thèses ou des mémoires) et des rapports fondés sur des données administratives ont également été inclus. Les rapports québécois proviennent du réseau des maisons d'hébergement de deuxième étape du Québec, l'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape (Alliance MH2). L'information provenant de ces entités ne vise pas à représenter l'ensemble du Québec, mais à offrir un point de comparaison avec les données issues de la littérature afin de situer les résultats dans un contexte québécois.

Rencontres avec les groupes de référence

Ce projet de recherche a bénéficié d'un partenariat communautaire avec Bouclier d'Athéna — Services familiaux (« le Bouclier »), qui offre des services externes ainsi qu'une maison d'hébergement de première étape et une maison de deuxième étape (cette dernière a ouvert ses portes en octobre 2025) à Montréal et à Laval. Le Bouclier a coorganisé trois rencontres avec des groupes de référence composés de parties prenantes clés, principalement des représentants d'organismes du secteur et des personnes ayant une expérience vécue, afin de recueillir leurs avis sur la pertinence dans le contexte québécois des catégories et des thèmes identifiés dans la revue rapide (voir l'annexe 4).

Ces rencontres ont permis de recueillir des réflexions et opinions précieuses sur les défis particuliers auxquels font face les maisons d'hébergement au Québec, ainsi que sur les implications pour la stabilité résidentielle après le séjour.

Synthèse des résultats

La revue rapide a inclus 20 études et rapports de recherche (voir le tableau 1), classés par pays, conception de l'étude, année et type d'étude. Les études et rapports provenaient tous du Canada et des États-Unis, à l'exception d'une étude australienne.

Tableau 1 : Caractéristiques des études incluses (n=20)

SOURCE	TYPE DE SOURCE	PAYS	CONCEPTION DE L'ÉTUDE	PÉRIODE
BC Housing (2019)	Rapport	Canada	Méthodes mixtes	Post-2010
Brown et coll. (2009)	Étude	États-Unis	Qualitative	2000–2010
Clark et coll. (2019)	Étude	États-Unis	Méthodes mixtes	Post-2010
Compton et coll. (1989)	Étude	États-Unis	Quantitative	Pré-2000
Decker et coll. (2022)	Étude	États-Unis	Quantitative	Post-2010

SOURCE	TYPE DE SOURCE	PAYS	CONCEPTION DE L'ÉTUDE	PÉRIODE
Fogel (1997)	Étude	États-Unis	Qualitative	Pré-2000
Fotheringham et coll. (2014)	Étude	Canada	Qualitative	Post-2010
Ham-Rowbottom et coll. (2005)	Étude	États-Unis	Méthodes mixtes	2000-2010
Hilbert et coll. (1997)	Étude	États-Unis	Quantitative	Pré-2000
Long (2015)	Thèse	États-Unis	Qualitative	Post-2010
Maki (2023)	Étude	Canada	Méthodes mixtes	Post-2010
Melbin et coll. (2003)	Étude	États-Unis	Qualitative	2000-2010
Mills (2013)	Thèse	États-Unis	Méthodes mixtes	Post-2010
Mockler (2000)	Thèse	Canada	Méthodes mixtes	2000-2010
O'Campo et coll. (2016)	Étude	Canada	Qualitative	Post-2010
Stylianou et Hoge (2021)	Étude	États-Unis	Qualitative	Post-2010
Stylianou et Pich (2021)	Étude	États-Unis	Quantitative	Post-2010
Wendt et Baker (2013)	Étude	Australie	Qualitative	Post-2010
Wood et coll. (2022)	Étude	États-Unis	Qualitative	Post-2010
Yoo (1997)	Mémoire	États-Unis	Quantitative	Pré-2000

Nous avons aussi examiné un nombre limité de rapports provenant du réseau québécois des maisons d'hébergement de deuxième étape, soit les rapports annuels 2022-2023 et 2023-2024 de l'Alliance MH2, qui représente les maisons d'hébergement de deuxième étape au Québec. Bien qu'ils ne prétendent pas refléter l'ensemble de la situation du Québec, ces rapports ont permis de contextualiser la recherche dans un cadre local.

Tableau 2 : Caractéristiques des rapports québécois inclus (n=2)

SOURCE	TYPE DE SOURCE	PROVINCE	CONCEPTION DE L'ÉTUDE	PÉRIODE
Alliance MH2 (2023)	Rapport	Québec	Quantitative	Post-2010
Alliance MH2 (2024)	Rapport	Québec	Quantitative	Post-2010

Les thèmes suivants ont émergé de l'analyse :

1. Les résultats en matière de logement des femmes après un séjour en maison d'hébergement de première étape
2. Les résultats en matière de logement des femmes après un séjour en maison d'hébergement de deuxième étape
3. Les études comparant les maisons d'hébergement de première et de deuxième étape
4. Le changement fréquent de maison d'hébergement (shelter hopping)
5. Les facteurs associés à des résultats favorables en matière de logement
6. Les obstacles rencontrés dans les maisons d'hébergement de deuxième étape

Tableau 3 : Classification des études et des rapports

SOURCE	SOURCE TYPE
Résultats en matière de logement (maison d'hébergement de première étape)	Brown et coll., 2009; Compton et coll., 1989; Hilbert et coll., 1997; Mills, 2013; Mockler, 2000; Bouclier d'Athéna, 2024; Bouclier d'Athéna, 2025; Stylianou et Hoge, 2021; Stylianou et Pich, 2021.
Logement indépendant ou stable	Hilbert et coll., 1997; Mills, 2013; Mockler, 2000; Stylianou et Hoge, 2021; Stylianou et Pich, 2021; Bouclier d'Athéna, 2024; Bouclier d'Athéna, 2025.
Retour chez l'agresseur	Compton et coll., 1989; Hilbert et coll., 1997; Mockler, 2000; Bouclier d'Athéna, 2024; Bouclier d'Athéna, 2025; Stylianou et Hoge, 2021 ⁶ .
Résultats en matière de logement (maison de deuxième étape)	Alliance MH2, 2023; Alliance MH2, 2024; BC Housing, 2019; Clark et coll., 2019; Decker et coll., 2022; Fogel, 1997 ⁷ ; Fotheringham et coll., 2014; Ham-Rowbottom, 2005; Long, 2015; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; O'Campo et coll., 2016; Wendt and Baker, 2013; Wood et coll., 2022; Yoo, 1997.
Logement indépendant ou stable	(Exit) Alliance MH2, 2023; Alliance MH2, BC Housing, 2019; Long, 2015; Maki, 2023; Wendt and Baker, 2013; Yoo, 1997. (Post-exit) Ham-Rowbottom, 2005; Long, 2015; O'Campo et coll., 2016.
Retour chez l'agresseur	Alliance MH2, 2023; Alliance MH2, 2024; Long, 2025; Melbin et coll., 2003.
Comparaisons entre les résultats en matière de logement des maisons d'hébergement de première et de deuxième étape	BC, 2019; Decker et coll., 2022; Ham-Rowbottom, 2005 ⁸ ; Yoo, 1997.

⁶ Ce tableau exclut les données et les rapports de Statistique Canada qui sont dans la discussion plus bas.

⁷ Cette étude porte sur une maison d'hébergement où les femmes séjournaient jusqu'à 120 jours et inclut à la fois des femmes ayant vécu la violence conjugale et des femmes en situation d'itinérance non causée par la violence conjugale. Cependant, plusieurs femmes dans cette étude avaient vécu de la violence.

⁸ Les données pour les maisons d'hébergement de première et de deuxième étape sont combinées.

SOURCE	SOURCE TYPE
Changements fréquents de maisons d'hébergement (shelter hopping)	Ham-Rowbottom, 2005; Mills, 2013; Bouclier d'Athéna, 2024; Stylianou et Hoge, 2021.
Facteurs associés à des résultats en matière de logement favorables	Clark et coll., 2019; Compton et coll., 1989; Fogel, 1997; Fotheringham et coll., 2014; Ham-Rowbottom et coll., 2005; Hilbert et coll., 1997; Long, 2010; Long, 2015; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; Mills, 2013; Mockler, 2000; O'Campo et coll., 2016; Stylianou et Pich, 2021; Wendt et Baker, 2013; Wood et coll., 2022.
Durée du séjour (première étape)	Compton et coll., 1989; Fogel, 1997; Hilbert et coll., 1997; Mills, 2013; Stylianou et Pich, 2021.
Durée du séjour (deuxième étape)	Ham-Rowbottom et coll., 2005; Long, 2015; Melbin et coll., 2003; O'Campo et coll., 2016.
Sûreté et sécurité	Clark et coll., 2019; Fotheringham et coll., 2014; Long, 2015; Melbin et coll., 2003; O'Campo et coll., 2016; Wendt et Baker, 2013; Wood et coll., 2022.
Services offerts en maison d'hébergement de première étape	Mills, 2013; Mockler, 2000; Stylianou et Pich, 2021.
Services offerts en maison d'hébergement de deuxième étape	Clark et coll., 2019; Long, 2010; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; O'Campo et coll., 2016.
Communauté et règlements	Clark et coll., 2019; Fogel, 1997; Fotheringham et coll., 2014; Long, 2015; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; O'Campo et coll., 2016; Wendt and Baker, 2013; Wood et coll., 2022.
Obstacles	Alliance MH2, 2023; BC Housing, 2019; Maki, 2023.

VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

a) Après un hébergement de première étape

Sept études se sont concentrées exclusivement sur les trajectoires résidentielles des femmes après avoir quitté une maison d'hébergement de première étape ou d'urgence (Brown et coll., 2009⁹; Compton et coll., 1989; Hilbert et coll., 1997; Mills, 2013; Mockler, 2000; Stylianou et Hoge, 2021; Stylianou et Pich, 2021). Ces études mettent en évidence le manque d'options de logement disponibles pour les femmes à la sortie de ces maisons d'hébergement de première étape, ainsi que des récits marqués par l'instabilité résidentielle.

- L'étude de Mills rapporte les meilleurs résultats en matière de logement parmi toutes celles portant sur les maisons d'hébergement de première étape : 68 % des femmes ont obtenu un logement permanent (2014). Les clientes avaient séjourné plus longtemps

⁹ Cette étude ne précise pas si la ou les maisons d'hébergement étaient de première ou de deuxième étape, mais nous avons déduit de la discussion dans l'article que les auteurs examinaient les trajectoires après un séjour en maison d'hébergement de première étape.

que la moyenne dans ces maisons d'hébergement de première étape (durée moyenne de 26,7 semaines et médiane de 12 semaines), ce qui pourrait expliquer les résultats favorables. L'écart entre la moyenne et la médiane suggère que certaines femmes ont pu rester bien au-delà de la durée habituelle.

- Stylianou et Pich ont constaté que 74,9 % des participantes ont quitté la maison d'hébergement avec des solutions de logement, incluant des logements subventionnés, non subventionnés, et des maisons d'hébergement de deuxième étape (2021).
- Stylianou et Hoge ont rapporté que 37 % des femmes dans leur échantillon vivaient dans leur propre logement (soit une location, une propriété ou le recours à un bon de logement) au moment de l'entretien final, tandis que 22 % étaient hébergées chez des amis ou des membres de leur famille (2021).
- Une étude indique que 11 % des femmes de son échantillon ont accédé à une maison d'hébergement de deuxième étape après leur séjour en maison d'hébergement d'urgence (Stylianou et Pich, 2021).

Les chiffres ci-dessus varient considérablement, mais plusieurs sources abordent deux facteurs clés liés à ces résultats en matière de logement : le taux de femmes obtenant un logement indépendant et le taux de retour chez leur agresseur (Compton et coll., 1989; Hilbert et coll., 1997; Mockler, 2000; Stylianou et Hoge, 2021; Stylianou et Pich, 2021).

Cinq études ont fourni des données quantitatives sur le logement indépendant après un séjour en maison d'hébergement de première étape (Hilbert et coll., 1997; Mills, 2013; Mockler, 2000; Stylianou et Hoge, 2021; Stylianou et Pich, 2021). Encore une fois, les résultats montrent une large fourchette — allant de 28 % à 67,2 % — de femmes ayant accédé à un logement indépendant (Hilbert et coll., 1997; Mills, 2013; Mockler, 2000; Stylianou et Hoge, 2021; Stylianou et Pich, 2021). Dans la fourchette supérieure, l'étude de Hilbert et coll. a révélé que 64,4 % des femmes ont accédé à un logement indépendant après avoir quitté des maisons d'hébergement d'urgence pour victimes de violence domestique alors que l'étude de Mills (2013) a démontré que 67 % quittant des maisons d'hébergement d'urgence pour victimes de violence domestique ont obtenu un logement permanent, dont 62 % de manière indépendante (Hilbert et coll., 1997; Mills, 2013). Dans la fourchette inférieure, Compton et coll. ont rapporté que 31 % des femmes dans leur échantillon prévoyaient de vivre de façon indépendante au moment de quitter la maison d'hébergement alors que 33 % prévoyaient résider chez des membres de la famille ou des amis (Compton et coll., 1989).

Les femmes ayant séjourné plus longtemps que les trois mois habituels ont généralement obtenu de meilleurs résultats en matière de logement après avoir quitté une maison d'hébergement d'urgence. Les séjours prolongés sont associés à une plus grande probabilité de passer d'une maison d'hébergement d'urgence à une vie indépendante (Compton et coll., 1989; Hilbert et coll., 1997; Mills, 2013; Stylianou et Pich, 2021) et d'emménager dans un logement subventionné au lieu de se retrouver dans le système élargi d'intervention en itinérance (Stylianou et Pich, 2021).

Une étude qualitative menée deux ans après la sortie d'une maison d'hébergement a révélé que cinq des six participantes étaient insatisfaites de leur logement actuel, souvent instable ou dangereux (Brown et coll., 2009). Les survivantes ont évoqué des obstacles, tels que le manque de logements disponibles, de faibles cotes de crédit et des factures impayées, les

poussant vers des situations précaires, dangereuses et instables après le départ de la maison d'hébergement, ou à retourner chez leur agresseur (Brown et coll., 2009; Stylianou et Hoge, 2021). Les femmes avaient souvent l'impression de ne pas avoir le choix quant au moment de partir et à l'endroit où aller, ce qui entraînait un sentiment d'instabilité (Stylianou et Hoge, 2021).

Le risque de retour chez l'agresseur après un séjour en maison de première étape est préoccupant. Selon Statistique Canada (2022), 30 % des femmes victimes de violence domestique retournent chez leur agresseur après leur séjour dans des maisons d'hébergement de première étape¹⁰. Les femmes ayant séjourné plus longtemps, cependant, étaient moins susceptibles de retourner et plus susceptibles d'accéder à une vie indépendante (Compton et coll., 1989; Hilbert et coll., 1997). Les femmes qui prévoyaient vivre de manière indépendante après la maison d'hébergement y demeuraient plus longtemps que celles qui envisageaient de retourner chez leur agresseur ou de résider chez la famille ou des amis (Compton et coll., 1989).

Les chiffres pour les femmes retournant chez leur agresseur varient aussi grandement, passant de 8 % à 36 % (Compton et coll., 1989; Hilbert et coll., 1997; Mills, 2013; Mockler, 2000; Stylianou et Hoge, 2021). Deux études rapportent que 11 % des femmes dans leur échantillon prévoyaient retourner chez leur agresseur après avoir quitté une maison d'hébergement d'urgence (Compton et coll., 1989; Stylianou et Hoge, 2021). Une étude a révélé que 33 % des femmes retournaient chez leur agresseur après avoir résidé dans une maison d'hébergement (Mockler, 2000), avec 8 % d'entre elles (environ 40 femmes) choisissant ce retour faute de logement. Hilbert et coll. ont rapporté que 35,6 % des femmes de leur échantillon sont retournées chez leur agresseur (1997). Dans l'étude de Mills, 11 % des femmes sont retournées chez leur agresseur.

Tableau 4 : Résultats en matière de logement des femmes après l'hébergement de première étape

SOURCE	AUTEUR(S)	DATE	% DE FEMMES TROUVANT UN LOGEMENT INDÉPENDANT
« Abused Women in New Mexican Shelters: Factors That Influence Independence on Discharge » (« Femmes victimes de violence dans les maisons d'hébergement du Nouveau-Mexique : facteurs influençant leur indépendance à la sortie » [notre traduction])	Hilbert et coll.	1997	64,4 % des femmes ont quitté la maison d'hébergement pour vivre de manière indépendante
« Domestic violence and housing instability: Providers' perceptions of the effect of social services on women seeking formal assistance » (« Violence conjugale et instabilité du logement : perceptions des prestataires quant à l'effet des services sociaux sur les femmes qui sollicitent une aide officielle » [notre traduction])	Mills	2013	67 % des femmes étaient hébergées de façon permanente, avec 62 % vivant de manière indépendante

¹⁰ Les données ont été tirées de l'Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence de 2022, qui a rapporté que 30 % des femmes fuyant la violence conjugale retournaient chez leur agresseur. Mené pendant la pandémie de COVID-19, ce chiffre pourrait être plus élevé que d'autres en raison de l'impact de la pandémie.

SOURCE	AUTEUR(S)	DATE	% DE FEMMES TROUVANT UN LOGEMENT INDÉPENDANT
«Intentions for postshelter living in battered women» («Intentions quant à la vie post-maison d'hébergement chez les femmes battues» [notre traduction])	Compton et coll.	1989	31 % des femmes prévoient de vivre de manière indépendante au moment de leur sortie de la maison d'hébergement; 33 % prévoient de vivre avec leur famille ou des amis

b) Après un hébergement de deuxième étape

En raison du manque d'options de logement, les maisons d'hébergement de deuxième étape sont souvent le seul facteur empêchant les femmes de se retrouver en situation d'itinérance ou de retourner chez leur agresseur (Melbin et coll., 2003). Toutefois, il existe peu d'études longitudinales ou de suivi sur les résultats en matière de logement des femmes fuyant la violence après leur séjour dans ces maisons d'hébergement de deuxième étape. Nous nous sommes principalement appuyées sur des études qualitatives et des mémoires. L'accent a été mis principalement sur la question de savoir si les maisons d'hébergement de deuxième étape ont permis d'obtenir des résultats favorables en matière de logement à court ou à long terme, et si elles réduisent le risque de retour chez l'agresseur.

Treize études sont examinées dans cette section, dont huit indiquent des résultats positifs en matière de logement après le départ des femmes de la maison d'hébergement (BC Housing, 2019; Decker et coll., 2022; Fotheringham et coll., 2014; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; Yoo, 1997; Wendt et Baker, 2013).

Les résultats favorables en matière de logement après un passage en maison d'hébergement de deuxième étape varient entre environ 70 % et 76 % de femmes ayant obtenu un logement stable et indépendant (BC Housing, 2019; Maki, 2023).

L'étude de Maki, menée à l'échelle pancanadienne qui a recueilli des données sur les résidentes et les prestataires de services dans des maisons d'hébergement de deuxième étape, révèle que 76 % des femmes quittant une maison d'hébergement de deuxième étape ont accédé à un logement permanent (2023).

L'étude de BC Housing indique que 95 % des femmes ayant quitté ces maisons d'hébergement de deuxième étape ne vivaient plus de situations abusives, et aucune n'était en situation d'itinérance (BC Housing, 2019). De plus, elle précise que 70 % des femmes ont obtenu des résultats favorables en matière de logement : 16 % ont accédé à des logements du marché privé, 1 % sont retournées dans un logement sécuritaire, 19 % ont reçu des subventions pour le loyer et 34 % ont intégré un logement abordable (BC Housing, 2019).

Cependant, peu d'études suivent les trajectoires des femmes après leur départ des maisons d'hébergement de deuxième étape. Plusieurs femmes continuent à faire face à une instabilité résidentielle et des difficultés financières (Ham-Rowbottom et coll., 2005; Long, 2015; O'Campo et coll., 2016). Une étude qualitative avec des femmes ayant obtenu un logement permanent après avoir quitté un programme de deuxième étape a montré que les maisons d'hébergement de deuxième étape offraient aux femmes le temps nécessaire pour se reposer, se reconstruire émotionnellement, accéder aux ressources appropriées et trouver un logement sécuritaire et adapté (Fotheringham et coll., 2014).

Dans une autre étude, les prestataires de services ont rapporté que 85 % des femmes (n=15) avaient terminé le programme avec succès et loué un appartement. Néanmoins, les entretiens de suivi auprès de cinq participantes ont révélé des défis persistants en matière de logement (Long, 2015). La plupart de ces femmes vivaient indépendamment de leur agresseur et au moment des entretiens, la majorité d'entre elles avaient quitté l'appartement où elles avaient emménagé après avoir quitté la maison d'hébergement de deuxième étape. Dans certains cas, les femmes ne pouvaient plus payer leur loyer. Une seule femme avait obtenu un logement social. Plusieurs avaient du mal à joindre les deux bouts et à payer leurs factures. De plus, trois femmes avaient soit entamé une nouvelle relation abusive soit étaient retournées dans une ancienne relation abusive depuis leur départ de la maison d'hébergement (Long, 2015).

Des séjours prolongés dans les maisons d'hébergement de deuxième étape ne suffisent pas toujours à éliminer le stress lié au logement (Clark et coll., 2019; Fogel, 1997; O'Campo et coll., 2016; Wood et coll., 2022). La plupart des femmes s'inquiètent de leur avenir une fois le séjour terminé (Clark et coll., 2019; Fogel, 1997; O'Campo et coll., 2016; Wood et coll., 2022). Pour celles confrontées à des obstacles supplémentaires (statut migratoire précaire, faible cote de crédit, expériences de violence économique ou études en cours), même un séjour allongé en maison d'hébergement de deuxième étape — généralement entre un et deux ans — n'était pas toujours suffisant pour garantir un logement stable et sécuritaire (Clark et coll., 2019; O'Campo et coll., 2016). Les maisons d'hébergement sont souvent limitées dans leur capacité à offrir plus de temps et de flexibilité en raison d'une forte demande et de la pression exercée par les femmes en attente, venant des maisons d'hébergement de première étape.

Les femmes autochtones sont une population distincte de femmes fuyant la violence et les maisons d'hébergement de deuxième étape servant ce groupe opèrent selon des cadres juridiques et politiques différents. Nous avons identifié une étude sur les maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes autochtones fuyant la violence. Le personnel rattaché au programme a noté que 88 % des clientes avaient accédé à un logement public stable après avoir quitté le programme (Wendt et Baker, 2013). Bien que le programme ait été de petite taille — 31 clientes y ont participé —, les résultats sont encourageants. Les entretiens qualitatifs avec neuf femmes qui avaient quitté le programme ont montré qu'elles étaient toutes dans un logement sécuritaire et adapté, et ont acquis les compétences nécessaires pour gérer leur budget et maintenir leur logement (Wendt et Baker, 2013).

Tableau 5 : Résultats en matière de logement des femmes après l'hébergement de deuxième étape

SOURCE	AUTEUR(S)	DATE	% DE FEMMES TROUVANT UN LOGEMENT INDÉPENDANT
Analyse du programme Women's Transition Housing and Supports (WTHSP)	BC Housing	2019	70 % des femmes avaient des résultats en matière de logement favorables
« Breaking the cycle of abuse and closing the housing gap: A mixed methods community-based study on second-stage shelters » (« Briser le cycle de la violence et combler le déficit de logements : une étude communautaire à méthodes mixtes sur les maisons d'hébergement de deuxième étape » [notre traduction])	Maki	2023	76 % des femmes ont obtenu un logement permanent

c) Comparaison des trajectoires entre hébergement de première et de deuxième étape

Trois études ont porté sur des participantes ayant séjourné à la fois dans des maisons d'hébergement de première et de deuxième étape. Deux de ces études ont présenté des résultats distincts selon l'hébergement de première ou de deuxième étape (BC Housing, 2019; Yoo, 1997), tandis qu'une étude combinait les résultats des maisons d'hébergement de première et de deuxième étape (Ham-Rowbottom et coll., 2005). Le rapport de BC Housing analysait les résultats pour les maisons d'hébergement du Women's Transition Housing and Supports Program et a révélé que les femmes ayant quitté une maison d'hébergement de deuxième étape étaient plus susceptibles d'obtenir des résultats favorables en matière de logement que celles ayant quitté une maison de première étape (BC Housing, 2019). Plus précisément, les femmes ayant quitté une maison de deuxième étape étaient plus susceptibles d'accéder à un logement abordable (34 % contre 4 %), d'obtenir un logement du marché privé avec subvention (19 % contre 9 %), avaient un taux similaire d'accès à des logements du marché privé sans subvention (16 % contre 17 %), étaient moins susceptibles d'être hébergées par des membres de la famille ou des amis (16 % contre 22 %) et légèrement moins susceptibles de retourner chez leur agresseur (5 % contre 6 %) (BC Housing, 2019).

L'étude de Yoo a examiné un éventail plus large de facteurs. Les femmes ayant quitté une maison d'hébergement de deuxième étape étaient plus en sécurité et plus autonomes que celles ayant participé à des programmes de courte durée, bien que le premier groupe ait été initialement considéré comme plus vulnérable au moment de l'admission comparativement au groupe des programmes plus courts (Yoo, 1997). Les femmes ont évalué leur satisfaction selon plusieurs aspects de leur vie et leurs craintes quant à différents résultats négatifs. Le taux moyen de satisfaction concernant leur sécurité et leur logement sur une échelle de 5 était de 4,20 pour la sécurité et 3,92 pour le logement chez les femmes dans les programmes de deuxième étape, comparativement à 3,84 et 3,44 chez les femmes dans les programmes de courte durée (Yoo, 1997). Cependant, les femmes des maisons de deuxième étape ont exprimé davantage de préoccupations liées aux difficultés financières et au chômage, avec une satisfaction moindre concernant leur situation économique – probablement en raison de conditions socioéconomiques plus précaires avant leur admission (Yoo, 1997).

Les maisons d'hébergement de première et de deuxième étape semblent réduire le risque de retour chez l'agresseur, mais les femmes ayant quitté l'hébergement de deuxième étape affichent des taux plus faibles de retour chez l'agresseur comparativement aux femmes quittant les maisons de première étape (Yoo, 1997). Deux études ont rapporté qu'environ 5 % des femmes qui avaient quitté des maisons d'hébergement de deuxième étape étaient retournées chez leur agresseur avec BC Housing rapportant un taux de 5 % et l'étude de Yoo rapportant un taux de 4,8 % (BC Housing, 2019; Yoo, 1997). Du côté des femmes quittant les maisons d'hébergement de première étape, de 6 à 36 % d'entre elles sont retournées chez leur agresseur. Cette comparaison indique que les maisons d'hébergement de deuxième étape pourraient être plus efficaces que les maisons de première étape pour réduire le risque que les femmes retournent dans des relations abusives. L'autosélection peut cependant jouer un rôle ici; il est concevable que les femmes les plus à risque de retourner chez leur agresseur soient moins susceptibles d'accéder à une maison de deuxième étape.

d) Changement fréquent de maison d'hébergement (shelter hopping)

Plusieurs sources soulignent que de nombreuses femmes «sautaient d'une maison d'hébergement à une autre», passant généralement à une autre maison d'hébergement de première étape après avoir quitté une maison d'hébergement d'urgence. Les données dans

les études montrent que de 11 à 30 % des participantes allaient en logement temporaire ou dans d'autres maisons d'hébergement (Mills, 2013; Stylianou et Hoge, 2021). Dans la fourchette supérieure, Stylianou et Hoge (2021) ont constaté qu'environ 30 % des femmes ayant quitté une maison d'hébergement pour victimes de violence domestique étaient hébergées dans un autre programme d'hébergement, lors d'un suivi effectué 9,5 mois plus tard (2021). Mills rapporte qu'environ 27 % des femmes ayant quitté une maison d'hébergement pour victimes de violence domestique ont intégré un logement temporaire, comme une maison d'hébergement ou résidaient chez des amis ou de la famille (Mills, 2013).

Ham-Rowbottom et coll. ont observé que, même parmi les femmes considérées comme ayant complété leur programme en maison de première ou de deuxième étape, 11 % étaient hébergées dans une autre maison d'hébergement au moment de l'étude, au moins six mois après leur départ de leur programme respectif (2005). Cependant, presque toutes les participantes étaient des femmes qui avaient complété le programme en maison d'hébergement de première étape avec succès, plutôt que le programme en maison d'hébergement de deuxième étape (huit femmes issues d'une maison d'hébergement de première étape et une seule d'une maison de deuxième étape) (Ham-Rowbottom et coll., 2005).

Facteurs associés à des résultats favorables en matière de logement

L'analyse de la littérature a permis d'identifier plusieurs facteurs liés à des résultats positifs en matière de logement pour les femmes ayant séjourné dans des maisons d'hébergement, soit la durée du séjour en maison d'hébergement, la diversité et le caractère obligatoire ou optionnel des services offerts, la sécurité et la confidentialité et l'accès à une communauté où les femmes peuvent établir des connexions émotionnelles, des éléments qui contribuent au bien-être global des femmes et à leur autonomisation.

a) Durée du séjour

La durée du séjour dans une maison d'hébergement est un facteur déterminant dans les résultats en matière de logement. La durée du séjour en maison d'hébergement pour victimes de violence domestique était un indicateur significatif du succès à se trouver un logement après avoir quitté la maison d'hébergement (Stylianou et Pich, 2021). Les femmes qui avaient obtenu un logement subventionné étaient demeurées en maison d'hébergement pendant des périodes considérablement plus longues — une moyenne de 283 jours — comparativement aux femmes qui se sont retrouvées dans le système général d'itinérance (des refuges ou d'autres formes d'hébergement temporaire et instable), qui étaient restées en moyenne 140 jours (Stylianou et Pich, 2021).

La plupart des maisons de première étape fonctionnent au maximum de leur capacité et ne sont pas conçues pour des séjours prolongés. Trois études portant sur des programmes de deuxième étape ont révélé que les séjours courts en première étape ne donnent pas assez de temps aux femmes de trouver un logement sécuritaire et abordable (Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; O'Campo et coll., 2016). Le temps additionnel offert par les maisons d'hébergement de deuxième étape permet aux femmes de se concentrer sur leurs autres besoins (Wendt et Baker, 2013; Wood et coll., 2022), commencer à guérir de leurs traumatismes (Clark et coll., 2019) et attendre ou trouver un logement abordable (Fotheringham et coll., 2014; Wendt et Baker, 2013). Une étude passée sur l'hébergement de deuxième étape a montré qu'aucune participante n'avait trouvé de logement dans le délai de 120 jours imposé par le programme, mais celles qui ont bénéficié d'un séjour prolongé ont obtenu de meilleurs résultats, comme

un logement social ou un appartement abordable (Fogel, 1997). Pour les femmes fuyant un agresseur, et plusieurs d'entre elles ont des enfants, 120 jours ne suffisent souvent pas pour trouver un logement stable et sécuritaire sur le marché privé ou à sortir d'une liste d'attente pour un logement social. Les femmes qui ont besoin de sécurité, de confidentialité et de services spécialisés — des besoins que les programmes de relogement rapide ou Logement d'abord ne sont pas conçus pour combler, faisant en sorte que ces programmes peuvent être inappropriés pour un sous-groupe de femmes fuyant la violence et pour lequel la sécurité est une priorité — ont alors peu d'options.

b) Sécurité

Les périodes immédiatement avant et après la séparation présentent le risque le plus élevé de blessures graves, voire de décès, causés par un ex-partenaire. Les dangers pour la sécurité des femmes surviennent lorsqu'elles décident de quitter leur agresseur (Comité d'examen des décès liés à la violence familiale en Ontario, 2021). Entre 2007 et 2011, les femmes étaient près de six fois plus susceptibles d'être tuées par leur conjoint après une séparation que lorsqu'elles vivaient encore avec lui (Sinha, 2013). De plus, près de la moitié des femmes continuent de subir des abus six mois après la séparation, et pour la moitié d'entre elles, la violence devient plus grave (Burczycka, 2016).

Les mesures de sécurité dans les maisons d'hébergement de deuxième étape sont donc essentielles pour offrir aux femmes un sentiment de sécurité (Clark et coll., 2019; Fotheringham et coll., 2014; Long, 2015; Melbin et coll., 2003; O'Campo et coll., 2016; Wendt et Baker, 2013; Wood et coll., 2022). Pour ces raisons, la sécurité est un thème central dans la recherche sur les maisons d'hébergement de deuxième étape. Huit études ont montré que des dispositifs de sécurité mis en place dans les maisons d'hébergement de deuxième étape (ex. : communautés fermées, lieux sécurisés, caméras de surveillance, agresseurs maintenus à l'extérieur du périmètre) contribuent à renforcer le sentiment de sécurité des femmes pendant leur participation au programme (Clark et coll., 2019; Fotheringham et coll., 2014; Long, 2010; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; O'Campo et coll., 2016; Wendt et Baker, 2013; Wood et coll., 2022).

En fait, pour plusieurs femmes, la maison d'hébergement de deuxième étape a été le premier endroit où elles se sont senties en sécurité depuis longtemps (Clark et coll., 2019; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003). Cependant, certaines femmes perdent ce sentiment de sécurité après avoir quitté le programme, même lorsqu'elles accèdent à un logement permanent (Fotheringham et coll., 2014; Melbin et coll., 2003). Cela s'explique par le fait que les logements permanents, incluant plusieurs types de logements sociaux, ne disposent généralement pas des mesures de sécurité présentes dans les maisons d'hébergement de deuxième étape. Il y a peu ou pas de contrôle sur les personnes qui entrent dans ces immeubles. Dans une étude, deux femmes ont mentionné qu'elles se sentaient moins en sécurité après avoir entendu parler d'un cas de violence domestique dans leur immeuble (Fotheringham et coll., 2014).

c) Services

Cinq études ont souligné l'importance des services offerts (Clark et coll., 2019; Long, 2010; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; O'Campo et coll., 2016). Les agences des maisons d'hébergement d'urgence qui proposent davantage de services et de références sont plus susceptibles d'aider leurs clientes à obtenir un logement permanent à la sortie de la maison d'hébergement (Mills, 2013). Certains services précis — comme l'aide à la recherche de logement, les références vers des maisons d'hébergement de deuxième étape, l'aide juridique, les services de soutien au revenu et la fourniture de biens essentiels pour la maison — en maison d'hébergement

de première étape permettaient de prédire si les participantes retourneraient auprès de leur agresseur après avoir quitté la maison d'hébergement : les femmes qui bénéficiaient de ces services étaient moins susceptibles de le faire (Mockler, 2000). Les résidentes de maisons d'hébergement de première étape ayant bénéficié de davantage de services liés au logement étaient plus susceptibles d'accéder à un logement subventionné plutôt qu'à un logement non subventionné (location privée ou cohabitation avec des amis, des membres de la famille ou des colocataires), ou à une maison d'hébergement de deuxième étape (Stylianou et Pich, 2021). De plus, les femmes ayant bénéficié de services de soutien au logement étaient plus enclines à intégrer un logement subventionné ou une maison de deuxième étape, évitant ainsi un retour dans le secteur élargi d'intervention en itinérance, souvent inadapté aux réalités des femmes fuyant la violence (Stylianou et Pich, 2021).

Les maisons d'hébergement de deuxième étape varient dans les types de services qu'elles offrent, mais la plupart proposent du counseling, du soutien à la recherche de logement, de l'aide à l'emploi et, parfois, des services de garde d'enfants (Maki, 2023). La majorité des femmes valorisent ces services et les considèrent comme un avantage majeur du programme (Clark et coll., 2019; Long, 2010; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; O'Campo et coll., 2016). Ces femmes ont besoin de ces maisons d'hébergement de deuxième étape pour accéder à ces services, et elles utilisent activement les services et les ressources offerts par le programme (Fotheringham et coll., 2014; Wendt et Baker, 2013).

Dans une étude, des scénarios hypothétiques ont été présentés aux femmes, leur demandant de choisir entre une maison d'hébergement de deuxième étape et un programme de relogement rapide avec une aide au loyer offerte pour 6 mois, 1 an ou 2 ans (Clark et coll., 2019). L'étude a révélé que même si la plupart des femmes préféraient le programme de relogement rapide plutôt que l'hébergement de deuxième étape dans le scénario de 2 ans, les femmes ayant des besoins élevés en matière de sécurité et de services intensifs choisissaient systématiquement la maison d'hébergement de deuxième étape, même dans le scénario de 2 ans (Clark et coll., 2019).

d) Communauté

Plusieurs études montrent que les maisons d'hébergement de deuxième étape favorisent un fort sentiment de communauté, tant entre les résidentes qu'entre les survivantes et les prestataires de services (Clark et coll., 2019; Fotheringham et coll., 2014; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; Wendt et Baker, 2013). Ce réseau de soutien social est essentiel pour les femmes qui ont vécu un isolement social dû à la violence et qui arrivent dans le programme sans réseau personnel solide.

Les maisons d'hébergement permettent aux femmes de créer des liens émotionnels et de développer un sentiment d'appartenance à la fois avec le personnel de la maison d'hébergement et les autres résidentes de la maison de deuxième étape (Clark et coll., 2019; Fotheringham et coll., 2014; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003; Wendt et Baker, 2013). Le lien le plus significatif semble être celui entre les femmes et leur intervenante ou gestionnaire de cas. En fait, la qualité de cette relation avec la gestionnaire de cas influence fortement l'expérience positive ou négative des femmes en hébergement de deuxième étape (Maki, 2023; Melbin et coll., 2003).

Les femmes qui se sentent respectées et soutenues par le personnel trouvent plus facile de suivre les règles de la maison d'hébergement (Wendt et Baker, 2013). Celles qui se sont senties soutenues et respectées par le personnel, et qui ont senti qu'elles pouvaient prendre

des décisions de façon autonome, parlaient très positivement de leur séjour en maison d'hébergement de deuxième étape. À l'inverse, les femmes qui se sont senties rabaissées, contrôlées ou non respectées par le personnel ont souvent voulu quitter le programme rapidement et ont connu des résultats en matière de logement moins stables (Fogel, 1997; Melbin et coll., 2003).

Obstacles

Malgré les résultats généralement favorables en matière de logement, les maisons d'hébergement de deuxième étape font face à plusieurs obstacles interconnectés, tant sur le plan bureaucratique qu'organisationnel.

a) Financement des maisons d'hébergement

Un financement insuffisant et instable constitue l'un des principaux défis pour ces maisons de deuxième étape, qui peinent à offrir un hébergement sécuritaire aux femmes et aux enfants dans le besoin. Deux études canadiennes ont révélé que le financement gouvernemental instable empêche les maisons d'hébergement de rémunérer adéquatement leur personnel (BC Housing, 2019; Maki, 2023).

L'étude de Maki indique que 29 % des programmes de deuxième étape ne peuvent pas offrir de services de suivi post-hébergement. Ce manque de ressources a entraîné des coupures de services dans certaines maisons d'hébergement, notamment pour les enfants et l'apprentissage de compétences essentielles à la vie quotidienne (Maki, 2023). BC Housing souligne que les services comme la gestion des cas deviennent de plus en plus difficiles en raison de la surcharge de travail (2019).

b) Disponibilité des places en maisons d'hébergement

Les survivantes ont souligné que le manque de logements disponibles, combiné à des obstacles comme une mauvaise cote de crédit ou des factures impayées, les poussent vers des logements dangereux, de mauvaise qualité et instables après avoir quitté la maison d'hébergement ou les forcent à retourner chez leur agresseur (Brown et coll., 2009; Stylianou et Hoge, 2021).

Statistique Canada rapporte des données similaires pour 2023, indiquant que 33 % des maisons d'hébergement ont dû refuser des femmes un jour donné, avec 82 % d'entre elles refusées d'entrée en raison d'une capacité maximale atteinte (Statistique Canada, 2024).

L'étude de BC Housing indique que, parmi les femmes ayant des références en 2015-2016 et 2016-2017 qui ont fait une demande et ont été refusées dans un programme d'hébergement de deuxième étape, 93 % ont été refusées faute de place. Dans ces études, les prestataires de services et les usagères ont exprimé le besoin d'augmenter le nombre de maisons d'hébergement de deuxième étape.

c) Règles

Au sujet des obstacles à l'intérieur du système des maisons d'hébergement, cinq études ont montré que les règles perçues comme étant inutiles créent de la tension chez les femmes en maisons d'hébergement de deuxième étape (Clark et coll., 2016; Fogel, 1997; Fotheringham et coll., 2014; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003). La plupart des programmes exigent que les femmes complètent des services obligatoires pour rester dans le programme. Bien que les

services obligatoires aient été utiles au départ, les femmes estimaient en avoir moins besoin à mi-chemin du programme et qu'elles auraient davantage bénéficié d'autres services (Maki, 2023; Melbin et coll., 2003).

Dans une étude, des règles trop strictes ou des violations des règles ont poussé des femmes à quitter le programme, les exposant à des situations de logement instables et parfois dangereuses (Fogel, 1997). Les résidentes en maisons d'hébergement ont exprimé une préférence pour des programmes plus flexibles, sans services obligatoires, et offrant des services adaptés aux besoins des femmes.

Analyse

Trajectoires résidentielles et résultats

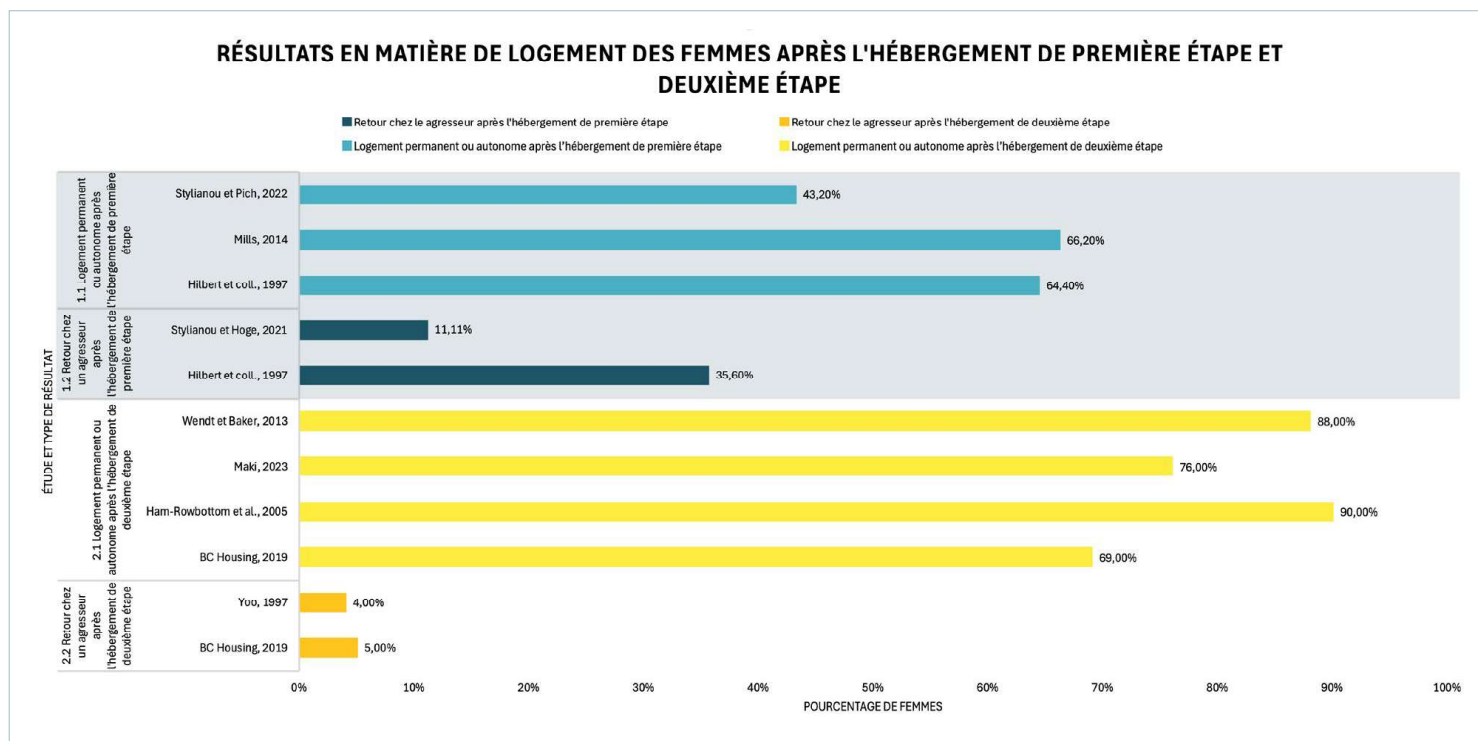
Les études révèlent une grande variabilité dans les trajectoires résidentielles des femmes et dans les taux d'accès à un logement indépendant après un séjour en maison d'hébergement. Toutefois, les maisons d'hébergement de première et de deuxième étape offrent toutes deux des résultats positifs. Les différences observées entre les études sont considérables et peuvent s'expliquer par des variations dans le nombre de participantes, des caractéristiques des études comme la taille des échantillons, la diversité des populations étudiées et les pays dans lesquels la recherche a été menée.

Il est également probable que des facteurs propres à chaque maison d'hébergement aient joué un rôle dans ces différences, notamment la durée de séjour autorisée, ainsi que le type et la gamme de services offerts dans les maisons d'hébergement initiales, qui peuvent tous avoir influencé les résultats en matière de logement des femmes à leur sortie de la maison d'hébergement.

Cependant, les résultats favorables sont généralement plus fréquents dans les maisons d'hébergement de deuxième étape que dans celles de première étape.

Les chiffres à la page suivante illustrent les résultats après la fréquentation de maisons d'hébergement de première et de deuxième étape, selon la source.

Figure 1 : Résultats de l'hébergement de première et de deuxième étape par source



Le phénomène de changement fréquent de maison d'hébergement (shelter hopping) est récurrent dans la littérature et constitue un aspect important des trajectoires résidentielles (Ham-Rowbottom, 2005; Mills, 2013; Bouclier d'Athéna, 2024; Stylianou et Hoge, 2021). Au Canada, environ 9 % des femmes fuyant la violence domestique ont intégré une autre maison d'hébergement après avoir quitté une maison d'hébergement d'urgence, un jour donné en 2021 (jour de référence) (Statistique Canada, 2022). Fait intéressant, une petite étude a montré que le changement de maison d'hébergement était moins fréquent chez les femmes ayant quitté une maison d'hébergement de deuxième étape (une femme) que chez celles ayant quitté une maison de première étape (huit femmes) (Ham-Rowbottom, 2005). De manière générale, le changement fréquent de maison d'hébergement reflète le manque d'options de logement stables pour les femmes et contribue à leur instabilité résidentielle. Dans certains cas, il peut même les contraindre à retourner dans des conditions de logement dangereuses qu'elles tentaient de fuir.

Durée du séjour

Les études ont mis en évidence le manque d'options de logement pour les femmes quittant les maisons d'hébergement de première étape, ainsi que les récits partagés d'instabilité résidentielle. Dans certains cas, les femmes se sont senties contraintes d'accepter des logements précaires ou dangereux (Brown et coll., 2009; Stylianou et Hoge, 2021). Il arrive que les maisons de première étape soient utilisées comme des maisons de deuxième étape, ce qui a des conséquences non seulement pour les femmes déjà dans le système, mais aussi pour celles qui ne peuvent accéder à un hébergement de première étape faute de place.

Cela dit, les femmes rapportent également un stress important lié au fait de devoir quitter une maison d'hébergement de deuxième étape à la fin du programme (Clark et coll., 2019; Fogel, 1997; O'Campo et coll., 2016; Wood et coll., 2022). Ce stress est particulièrement marqué chez les femmes confrontées à des obstacles supplémentaires, comme une mauvaise cote de crédit (souvent liée à de la violence économique) et un statut migratoire précaire (Clark et coll., 2019).

D'autres facteurs expliquent pourquoi un séjour d'un an dans une maison de deuxième étape est trop court : la crise actuelle du logement limite les options abordables et les listes d'attente pour le logement social sont longues. Les femmes vulnérables — notamment celles ayant des barrières linguistiques, un statut migratoire instable ou une mauvaise cote de crédit — ont besoin de plus de temps pour accéder aux services offerts par les maisons d'hébergement de deuxième étape et surmonter ces obstacles supplémentaires.

Créer davantage de maisons d'hébergement de deuxième étape conçues pour des séjours plus longs permettrait d'améliorer directement les résultats en matière de logement, tout en réduisant la pression sur les maisons de première étape — les femmes seraient moins susceptibles d'être refusées en raison de la surpopulation au niveau de l'entrée. Ceci aurait pour effet d'améliorer l'accès global au système d'hébergement, puisque la plupart des maisons de deuxième étape n'acceptent que des femmes provenant de maisons de première étape.

Sécurité et services

Un facteur clé qui distingue les femmes fuyant la violence des autres groupes en situation d'itinérance est leur besoin de sécurité et de confidentialité, particulièrement en raison du risque accru de violence après la séparation. Bien que le relogement rapide puisse convenir à certaines femmes fuyant la violence, mais ayant peu de problèmes de sécurité, celles ayant des besoins de sécurité plus importants préfèrent les maisons d'hébergement de deuxième étape lorsqu'on leur présente un choix hypothétique (Clark et coll., 2019). Les femmes qui ont choisi le relogement rapide plutôt qu'une maison d'hébergement de deuxième étape avaient moins de préoccupations liées à la sécurité et disposaient de revenus plus élevés. Ces femmes étaient également plus autonomes et mieux préparées à faire le passage vers une vie indépendante (Clark et coll., 2019).

Pour accéder à un logement indépendant, les femmes ont besoin d'un environnement sécuritaire et de ressources. De manière générale, les femmes ayant reçu des services plus nombreux et mieux adaptés dans les maisons d'hébergement d'urgence, avec des services adaptés à leurs besoins, étaient plus susceptibles d'obtenir un logement permanent, sécuritaire et stable et moins susceptibles de retourner chez leur agresseur (Mills, 2013; Mockler, 2000; Stylianou et Pich, 2021). Les femmes peuvent trouver que les services offerts par les maisons d'hébergement de deuxième étape répondent mieux à leurs besoins que d'autres programmes de logement. Cela est illustré par la préférence exprimée pour ces maisons d'hébergement de deuxième étape par rapport au relogement rapide parmi les femmes ayant des besoins élevés en sécurité (Clark et coll., 2019).

Les services offerts dans les maisons d'hébergement de deuxième étape offrent des avantages significatifs, en particulier aux femmes avec des préoccupations accrues en matière de sécurité — souvent des femmes immigrantes — et celles ayant besoin d'un soutien additionnel, notamment pour renforcer leurs compétences en gestion financière. Le soutien reçu dans ces maisons d'hébergement de deuxième étape les aide à atteindre un niveau d'autonomie leur permettant de

vivre en logement permanent (Clark et coll., 2019). Parmi les facteurs clés influençant les résultats en matière de logement des femmes à la sortie d'une maison d'hébergement d'urgence, on retrouve les conseils liés au logement, les services de défense des droits, l'aide juridique, les services de soutien au revenu et la fourniture de biens essentiels pour la maison. Parmi ceux-ci, les références vers les maisons de deuxième étape et les services de défense des droits sont particulièrement cruciaux.

Communauté et règles

Les femmes ont généralement une expérience positive dans les maisons d'hébergement de deuxième étape, notamment grâce au sentiment de sécurité, aux services offerts et à la création d'un sentiment de communauté. Cependant, des règles strictes et la participation obligatoire à certains services sont perçues négativement, en particulier les restrictions sur les visites (Clark et coll., 2016; Fogel, 1997; Fotheringham et coll., 2014; Maki, 2023; Melbin et coll., 2003). Les besoins des femmes fuyant la violence domestique évoluent au fil des différentes étapes de leur parcours. Ces résultats de recherche suggèrent que les maisons d'hébergement de deuxième étape devraient s'adapter à ces besoins évolutifs en offrant plus de flexibilité et en personnalisant les services selon les circonstances individuelles, plutôt qu'en imposant une participation obligatoire à des programmes précis.

Obstacles

Le manque de financement adéquat et de places disponibles dans les maisons d'hébergement de deuxième étape constitue un problème majeur. Il conduit à une pénurie de personnel, une surcharge de travail pour les intervenantes, des suppressions de services et des places limitées. Maintenant plus que jamais, en raison de la surpopulation des maisons de première et de deuxième étape, les femmes fuyant la violence domestique ont besoin de solutions de logement avant, pendant et après la crise.

Les données soulignent le rôle essentiel des maisons d'hébergement de deuxième étape pour améliorer les résultats en matière de logement et offrir un espace sécuritaire pour le rétablissement. Toutefois, pour accroître les avantages de ces programmes, davantage de souplesse, tant dans la durée du séjour que des services obligatoires offerts, est requise. Malheureusement, des obstacles substantiels empêchent les maisons d'hébergement de deuxième étape d'offrir un soutien optimal aux femmes, limitant ainsi leur capacité à atteindre les meilleurs résultats possibles.

L'importance des maisons d'hébergement de deuxième étape pour les femmes fuyant la violence domestique, ainsi que l'insuffisance des ressources allouées à ces services vitaux, comme le souligne cette analyse, offrent des pistes en matière de recherche et de plaidoyer pour la défense des droits. Les femmes avec des barrières linguistiques importantes, un statut migratoire précaire et une mauvaise cote de crédit sont plus susceptibles de nécessiter un temps additionnel pour accéder à des services dans les maisons d'hébergement de deuxième étape pour surmonter ces défis.

Le contexte québécois

La situation au Québec reflète largement les défis identifiés dans la recherche, sur la base des informations obtenues lors des rencontres avec des groupes de référence, des rapports de l'Alliance MH2 (principale coalition de maisons d'hébergement de deuxième étape dans la province) ainsi que des informations fournies par la maison d'hébergement de premier plan et partenaire du projet, le Bouclier d'Athéna.

Alliance MH2 rapporte que 72 % des femmes quittant une maison d'hébergement de deuxième étape ont accédé à un logement adéquat. Parmi celles-ci, 2 % ont emménagé avec un nouveau partenaire, 44 % ont obtenu un logement social, 26 % ont intégré un logement du marché privé (Alliance MH2). Dans cet échantillon, 5 % sont retournées chez leur agresseur (Alliance MH2, 2023). Les données pour l'année financière 2023–2024 sont similaires, à savoir que 72 % des femmes ont obtenu un résultat favorable en matière de logement, avec 25 % ayant accédé à un logement sur le marché privé, 44 % à un logement social et 3 % ayant emménagé avec un nouveau partenaire (Alliance MH2, 2024). Pendant cette période, 5 % sont retournées chez leur agresseur, ce qui correspond au taux de l'année précédente (Alliance MH2, 2024). Il est à souligner que ces chiffres sont à peu près comparables à ceux des études évoquées plus haut dans le cadre de la revue rapide de la littérature.

Le Québec fait face à des pénuries en matière d'hébergement similaires à celles observées dans d'autres provinces et territoires. Selon l'Alliance MH2, 58 % des femmes demandant une place dans une maison de deuxième étape ont été refusées, faute d'espace ou en raison de préoccupations liées à la sécurité ou à la confidentialité (2023). Ce pourcentage atteint 76 % dans les maisons d'hébergement de deuxième étape à Montréal, un quart des maisons du réseau n'ayant aucune place disponible pour 6 mois ou plus (Alliance MH2, 2023). En raison de ces contraintes, de nombreuses femmes prolongent leur séjour en maison de première étape, ce qui limite l'accès aux maisons d'hébergement d'urgence pour celles qui fuient la violence. Les femmes ont dû rester plus longtemps en maison d'hébergement parce qu'elles rencontraient des difficultés à trouver un logement, en partie dues aux problèmes d'immigration et aux barrières linguistiques qui touchent de nombreuses clientes. La coordinatrice du Bouclier d'Athéna, une maison d'hébergement de première étape, observe que les survivantes restent environ quatre mois en maison d'hébergement d'urgence en raison de la pénurie de logements (GRI).

Nous avons quelques indications sur les besoins au Québec et les raisons de la pénurie actuelle dans les maisons d'hébergement de deuxième étape. En 2021, à la suite d'une hausse des féminicides pendant la pandémie, le gouvernement du Québec a annoncé un budget de 13,2 M\$, incluant le financement de 236 unités de deuxième étape additionnelles pour femmes et enfants. Ce chiffre a ensuite été révisé à 233 unités, avec une livraison prévue en 2023 (SHQ, 2023). Au 31 mars 2023 : 49 unités avaient été livrées et 184 étaient encore en construction (SHQ, 2023). Un an plus tard, des préoccupations persistaient parmi les réseaux d'hébergement pour femmes victimes de violence, notamment l'Alliance MH2, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (Presse canadienne, 2024).

Une demande d'accès à l'information déposée en 2025 par les auteures de ce rapport a révélé qu'en novembre 2025, 157 unités avaient été construites et 66 étaient encore en chantier (SHQ, 2025). Bien que les résultats indiquent des progrès significatifs, nous constatons que la cible a été

révisée à la baisse de 10 unités supplémentaires pour atteindre 223 unités. De plus, plus de quatre ans après l'annonce, seulement 66% des unités prévues ont été réalisées.¹¹

Un plus grand nombre de maisons d'hébergement de deuxième étape permettrait également de répondre à la question des séjours prolongés dans ces maisons d'hébergement. La limite d'un an imposée par de nombreux programmes demeure très stressante pour les femmes qui peinent à trouver un logement adéquat à l'intérieur de cette période (GR3). De plus, bien que le délai moyen d'attente pour un logement social au Québec ait récemment diminué, au 31 décembre 2024, il atteignait encore en moyenne 39,4 mois dans l'ensemble du Québec et 61 mois (plus de cinq ans) à Montréal (L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2025; FHCQ, 2020).

Les séjours prolongés dans les maisons d'hébergement de deuxième étape peuvent être associés à des résultats plus positifs. Par exemple, les femmes qui y sont restées quatre mois ou moins présentaient le risque le plus élevé de retourner auprès de leur agresseur (GR). Toutefois, l'augmentation des durées de séjour que nous observons résulte souvent de la difficulté à trouver un logement adéquat dans le délai limité dont disposent les personnes hébergées dans les maisons de deuxième étape. Une représentante au Québec a mentionné que de plus en plus de maisons d'hébergement de deuxième étape au Québec commencent à prolonger les séjours jusqu'à deux ans (GR3). Sur la base de cette recherche, nous concluons également que des séjours de deux ans pourraient offrir des avantages particuliers à certaines femmes ayant de la difficulté à obtenir un nouveau logement permanent.

De plus, l'aide sociale demeure insuffisante pour répondre à la hausse du coût de la vie : en 2023, le revenu annuel d'un parent seul avec un enfant bénéficiant de l'aide sociale au Québec était de 26 476 \$, alors que l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques rapporte que le revenu viable pour un parent seul avec un enfant à charge à Montréal était de 52 285 \$ en 2025 (Couturier, 2025; Maytree, 2024).

Le Canada et le Québec font face à des défis persistants liés au financement et à la classification réglementaire des maisons d'hébergement de deuxième étape. L'Alliance MH2 a réitéré les conclusions des études de BC Housing et de Maki, indiquant que le financement gouvernemental instable nuit à la capacité des maisons d'hébergement de rémunérer adéquatement leur personnel (Alliance MH2, 2024; BC Housing, 2019; Maki, 2023). Au Québec, la classification des maisons d'hébergement contribue au problème : les maisons d'hébergement de deuxième étape sont généralement considérées comme du logement social par le gouvernement du Québec, ce qui entraîne des difficultés de financement et empêche l'accès à des services spécialisés qui ne sont généralement pas inclus dans le logement social.

Le financement a un impact direct sur le personnel : plusieurs études et rapports soulignent que les maisons d'hébergement de deuxième étape au Québec et ailleurs ont du mal à rémunérer correctement leur personnel en raison de fonds insuffisants (Alliance MH2, 2023; BC Housing, 2019; Maki, 2023). Les prestataires de services insistent sur le fait qu'un financement inadéquat entraîne une surcharge de travail et des pénuries de personnel, soit en raison de difficultés à embaucher du personnel qualifié à bas salaire, soit à retenir les employés, ce qui peut entraîner une réduction des services.

¹¹ Le chiffre de 66% correspond au nombre d'unités réalisées en novembre 2025, exprimé en pourcentage du nombre d'unités initialement prévues.

Conclusion

Ce rapport vise à éclairer les politiques publiques et les décideurs sur les avantages des maisons d'hébergement de deuxième étape en tant que stratégie clé pour prévenir l'itinérance et améliorer les résultats en matière de logement à long terme. Une approche axée sur la prévention, qui réduit le risque d'itinérance, va au-delà des maisons d'hébergement de première étape ou d'urgence. En effet, les maisons d'hébergement de deuxième étape semblent offrir des résultats particulièrement positifs en matière de logement (bien que ceux-ci varient selon les études). Ces constats sont particulièrement pertinents pour aider les femmes à trouver un logement indépendant ou plus stable et à diminuer les risques des femmes fuyant la violence de retourner chez leur agresseur. Les maisons d'hébergement de deuxième étape représentent une option essentielle pour les femmes fuyant la violence, en particulier celles ayant des préoccupations liées à la sécurité et à la confidentialité. Bien que d'autres programmes de logement existent, comme Logement d'abord ou le relogement rapide, ils ne sont souvent pas bien adaptés pour assurer la sécurité et la confidentialité.

Les maisons d'hébergement de deuxième étape offrent des logements transitoires et des services adaptés aux femmes fuyant la violence. Toutefois, ces maisons ne proposent pas de services standardisés ni de durées de séjour uniformes. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour identifier les services les plus bénéfiques et évaluer si une standardisation pourrait améliorer le secteur. Des recherches additionnelles sont également nécessaires pour comprendre les différences de résultats entre les maisons d'hébergement de deuxième étape et les programmes Logement d'abord ou relogement rapide adaptés aux femmes victimes de violence.

L'analyse a révélé un manque important d'études longitudinales ou de suivi sur les résultats en matière de logement des femmes fuyant la violence domestique après un séjour en maison de deuxième étape. Les sources disponibles sont principalement qualitatives, basées sur des données administratives communiquées par les maisons d'hébergement et des thèses ou des mémoires. Bien que les études qualitatives soient importantes, il est nécessaire de mener davantage d'études quantitatives — idéalement longitudinales ou comparatives — sur les résultats en matière de logement des femmes pour évaluer l'efficacité des maisons d'hébergement de deuxième étape pour cette population et déterminer si les gains réalisés en matière de logement par les femmes sont maintenus à long terme. La responsabilité de la collecte de données ne devrait pas reposer principalement sur les prestataires de services aux victimes de violence domestique et de violence entre partenaires intimes, d'autant plus que les données administratives présentent leurs propres défis. Davantage d'études impliquant une collaboration entre chercheurs et communautés sont nécessaires pour répondre à ces questions et combler cette lacune dans la littérature. Néanmoins, les études qualitatives révèlent des implications importantes pour les maisons d'hébergement de deuxième étape, soit qu'il faut plus de places en maisons d'hébergement de deuxième étape et que des séjours prolongés devraient être offerts.

Compte tenu du rôle vital que jouent les maisons d'hébergement de deuxième étape, la durée des séjours et les services nécessaires pour permettre aux femmes d'accéder à un logement permanent, les décideurs et bailleurs de fonds devraient allouer les ressources nécessaires pour augmenter le nombre de logements de deuxième étape, prolonger les séjours (idéalement jusqu'à deux ans) et offrir aux femmes les services essentiels pour atteindre l'autonomie et prévenir l'itinérance.

Remerciements

Les auteures expriment leur gratitude envers la bourse McBurney et le Département d'équité, d'éthique et de politiques de l'Université McGill pour le financement initial de ce projet. Nous remercions tout particulièrement le Dr Éric Latimer pour ses conseils constants et inestimables tout au long de ce projet. Nous reconnaissons également le soutien de D^{re} Laurance Roy ainsi que des bibliothécaires de McGill, Genevieve Gore et Nikki Tummon, qui ont aidé à identifier les termes de recherche clés ainsi que les plateformes pertinentes utilisées pour la recherche d'articles. Un grand merci à notre réviseuse secondaire Julie Lê André pour son aide dans la sélection des articles.

Nous sommes aussi profondément reconnaissantes envers les membres de notre groupe de référence, y compris les prestataires de services du Bouclier d'Athéna
— Melpa Kamateros, Maria Papadopoulos, Farah Malik, Maria Kokkoris, Hasmik Manucharyan, Caren Naccour, Betty Petropoulos, Sarah Friedland, Leeza Sultana, Rabiaa Mojbari et Maryam Azmi

—
ainsi que Claudine Thibodeau de SOS violence conjugale. Nous reconnaissons le soutien d'un réseau de maisons d'hébergement et d'une maison participante ayant choisi de rester anonymes. Nous adressons nos plus sincères remerciements aux utilisatrices des services d'hébergement, qui demeurent anonymes pour des raisons de confidentialité et de sécurité, pour leurs observations et points de vue inestimables.

Merci également à Art Campbell du Collectif québécois pour la prévention de l'itinérance pour ses commentaires réfléchis et son soutien.

Cette recherche a également été soutenue en partie par un financement du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

ANNEXE 1

Bases de données et termes de recherche définis

Les bases de données suivantes ont été utilisées pour réaliser la revue rapide :

- CINAHL (EBSCOhost)
- Medline (Ovid)
- Proquest Social Sciences Abstracts
- PsycINFO (Ovid)
- SocIndex (EBSCOhost)
- Web of Science (collection principale)

Les termes de recherche suivants ont été utilisés pour recueillir des études pertinentes sur les trajectoires de logement des femmes fuyant la VPI après un séjour en maison d'hébergement d'urgence :

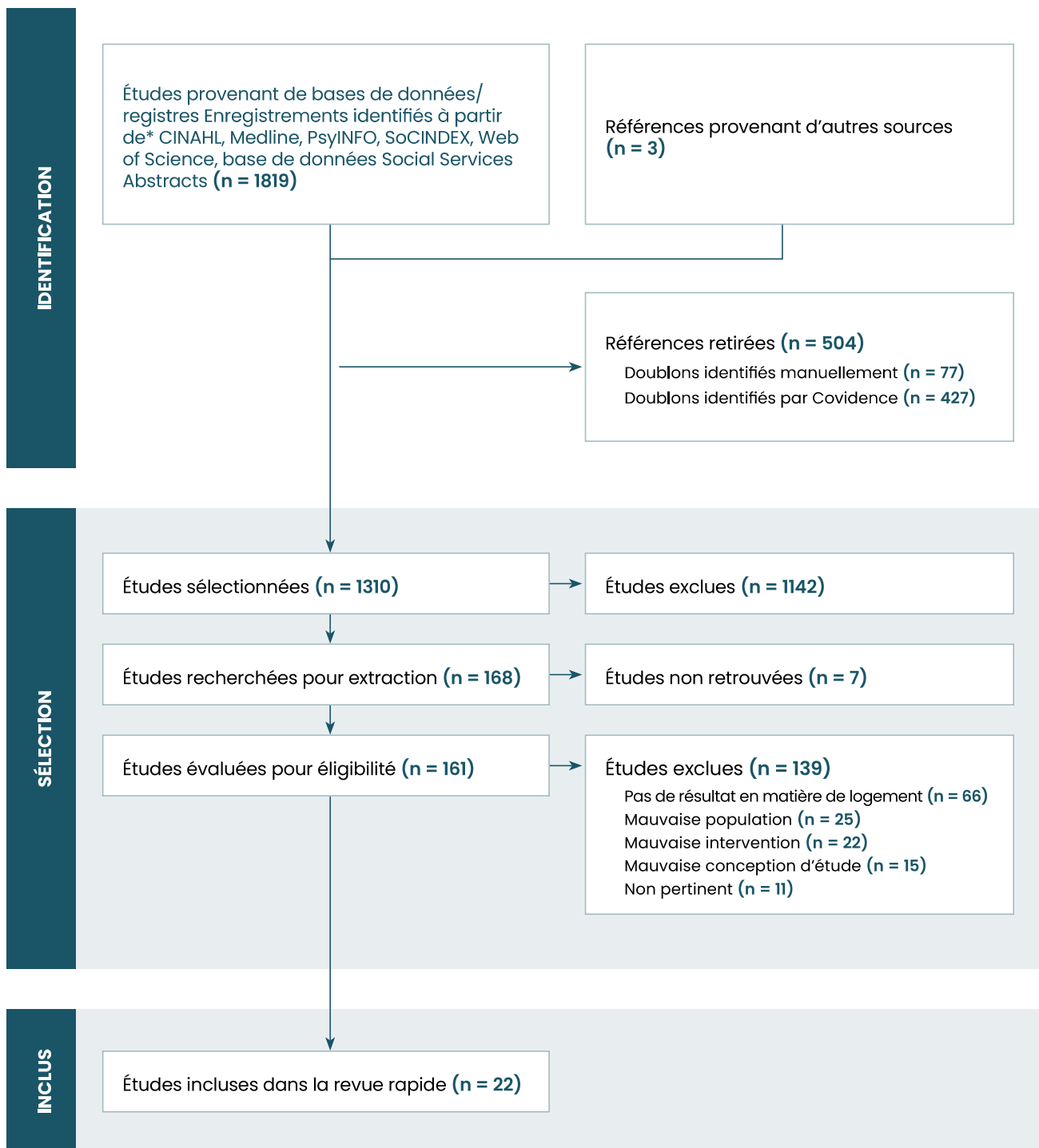
«intimate partner violence» OU «domestic violence» OU «conjugal violence» OU IPV OU «re-abuse» OU «re-victimization» OU «domestic violence survivor*» OU «battered women» OU «abused women» OU «abused female» OU «violence against women» OU «spousal abuse» ET shelter OU hostel* OU refuge OU «housing first» ET housing OU home* OU rehousing* OU «re-victimization» OU reabus* OU longitudinal* OU «empirical study» OU «length of stay» OU «permanent housing» OU «housing outcome».

Les mots-clés suivants ont été utilisés pour la recherche secondaire :

Women OU mother* OU famil* OU «domestic violence survivor*» OU «battered women» OU «abused women» OU «abused female» OU «violence against women» ET «transitional housing» OU «second-stage housing» OU «transitional supportive housing» OU «second-stage shelter» OU «permanent housing» OU «housing outcome» ET housing OU home* OU rehousing* OU «re-victimization» OU reabus* OU longitudinal* OU «empirical study» OU «length of stay» OU «permanent housing» OU «housing outcome».

ANNEXE 2

Diagramme de flux PRISMA



ANNEXE 3

Critères d'inclusion et d'exclusion

Tableau 6 : Critères d'inclusion et d'exclusion

CRITÈRES D'INCLUSION	CRITÈRES D'EXCLUSION
Intervention : Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale/ violence entre partenaires intimes (maisons d'hébergement pour les familles, maisons d'hébergement pour femmes et maisons d'hébergement de deuxième étape où au moins 40 % des femmes ont vécu de la violence entre partenaires intimes).	Intervention : Interventions proposées à des femmes après leur départ d'une maison d'hébergement, comme des services de défense des droits fournis par une maison d'hébergement d'urgence, les études sur l'intervention à des moments critiques, les solutions de rechange aux maisons d'hébergement, les études et interventions sur le logement d'abord visant principalement à améliorer la santé mentale ou les relations parents-enfants.
Population : > 40 % de l'échantillon était composé de femmes ayant vécu de la violence conjugale ou familiale et ayant résidé, actuellement ou auparavant, dans une maison d'hébergement d'urgence ou une maison d'hébergement de deuxième étape. *Les études où les participantes étaient des prestataires de services ont été incluses, à condition qu'elles portent sur les résultats en matière de logement des résidentes et les mentionnent.	Population : Moins de 40 % de l'échantillon étaient des femmes qui avaient vécu la VPI. Les études qui se concentraient exclusivement sur les enfants ou les animaux domestiques de survivantes de la VPI. Les femmes fuyant la violence domestique qui ne sont pas allées en maison d'hébergement (ou lorsque les études ne mettaient pas l'accent sur les maisons d'hébergement).
Résultats : Résultats en matière de logement des femmes après un séjour en maison d'hébergement d'urgence ou de deuxième étape, incluant : les études portant sur la stabilité ou l'instabilité en matière de logement, la vie/le logement indépendant(e), le logement permanent, le retour chez l'agresseur, le logement sécuritaire et la cohabitation (<i>doubling up</i>).	Résultats : Études axées exclusivement sur les résultats en matière de santé mentale/soins de santé. Résultats liés exclusivement à l'emploi et à l'éducation. Résultats non centrés sur les femmes (animaux de compagnie, enfants ou partenaires). Études mentionnant que des femmes bénéficiaient de services de logement dans des maisons d'hébergement, mais sans préciser si elles avaient obtenu un logement. Études axées exclusivement sur les besoins en matière de logement et les obstacles rencontrés par les femmes, sans suivi.
Type d'étude : Études quantitatives, études à méthodes mixtes, études qualitatives, rapports et mémoires..	Type d'étude : Essais, articles théoriques, réflexions, analyses, revues exploratoires, revues systématiques de la littérature, évaluations des besoins et études de cas axées sur le parcours d'une personne ou d'une famille.
Lieu : Pays industrialisés.	Lieu : Pays émergents et pays en développement.
Langue : Anglais et français.	Langue : Toute langue autre que l'anglais ou le français.

ANNEXE 4

Réunions des groupes de référence (2024)

Groupe de référence 1 (GR1) :

Le GR1 s'est réuni avec une représentante de SOS Violence Conjugale, la directrice générale et les intermédiaires¹² culturels du Bouclier d'Athéna (un organisme de services en violence conjugale au Québec qui travaille principalement avec des femmes fuyant la violence conjugale et confrontées à des barrières linguistiques), ainsi que la coordonnatrice de la Maison d'Athéna, une maison d'hébergement de première étape.

Groupe de référence 2 (GR2) :

La deuxième rencontre s'est tenue avec la directrice générale du Bouclier d'Athéna, la coordonnatrice de la Maison d'Athéna et les intermédiaires culturels du Bouclier. Les intervenantes ont décrit les principaux obstacles rencontrés lorsqu'elles tentaient d'obtenir un logement pour leurs clientes.

Le GR2 comprenait six expertes de l'expérience vécue qui ont partagé leurs points de vue et des perspectives supplémentaires sur les trajectoires de logement des femmes après avoir quitté les maisons d'hébergement de première étape, ainsi que les nombreux obstacles rencontrés au cours de leur parcours. Elles ont donné leur avis sur les grands thèmes de la recherche et ont contribué à orienter les informations extraites par l'analyse et à les contextualiser.

Groupe de référence 3 (GR3) :

Nous avons tenu notre troisième et dernière réunion du groupe de référence avec deux membres d'un réseau de maisons d'hébergement composé de maisons d'hébergement de deuxième étape destinées aux femmes et aux enfants au Québec. Les participantes à cette réunion étaient deux membres du réseau de maisons d'hébergement et d'une maison d'hébergement de deuxième étape (anonyme), ainsi que la directrice générale du Bouclier d'Athéna.

¹² Les intermédiaires culturels fournissent des services indépendants d'interprétation et d'accompagnement aux femmes dans leur langue maternelle. Les intermédiaires culturels du Bouclier d'Athéna – Services familiaux offrent des services en neuf langues (arabe, bengali, dari, farsi, ourdou, hindi, panjabi, russe et espagnol).

Références

- Alliance MH2. (2023).** *Mémoire prébudgétaire 2023*. Retrouvé à partir de https://www.alliancemh2.org/site/assets/files/1686/amh2_memoirebudget_2023.pdf
- Alliance MH2. (2023).** *Rapport annuel 2022-2023*. Retrouvé à partir de [rapport_annuel_2022-2023.pdf](#)
- Alliance MH2. (2024).** *Rapport annuel 2023-2024*. Retrouvé à partir de [rapport_annuel_2023-2024.pdf](#)
- Auffrey, M., Tutty, L. M., et Wright, A. C. (2017).** Preventing homelessness for women who leave abusive partners: A shelter-based "Housing First" program. In T. Augusta-Scott, K. Scott, & L. Tutty (Eds.), *Innovations in interventions to address intimate partner violence: Research and Practice*. New York, NY : Routledge. <https://www.routledge.com/Innovations-in-Interventions-to-Address-Intimate-Partner-Violence-Research/Augusta-Scott-Scott-Tutty/p/book/9781138692275>
- Baxter, A. J., Tweed, E. J., Katikireddi, S. V., et Thomson, H. (2019).** Effects of Housing First approaches on health and well-being of adults who are homeless or at risk of homelessness: systematic review and meta-analysis of randomised controlled trials. *Journal of epidemiology and community health*, 73(5), 379-387. <https://doi.org/10.1136/jech-2018-210981>
- BC Housing. (2019).** *Women's Transition Housing and Supports Program (WTHSP) review*. <https://www.bchousing.org/publications/Womens-Transition-Housing-Supports-Program-Review.pdf>
- Beattie, S., et Hutchins, H. (2015).** *Shelters for abused women in Canada, 2014*. Juristat. Statistics Canada (Catalogue no. 85-002-X). Retrouvé le 20 décembre 2024 à partir de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2015001/article/14207-eng.pdf?st=HKEdGidb>
- Brown, C., Trangsrud, H. B., Linnemeyer, R. M. (2009).** Battered Women's Process of Leaving A 2-Year Follow-Up. *Journal of Career Assessment*, vol 17, issue 4, 439-456. <https://doi.org/10.1177/1069072709334244>
- Burczycka, M. (2016).** *Family violence in Canada: A statistical profile, 2014* (Juristat Catalogue No. 85-002-X). Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2016001/article/14303-eng.pdf?st=oU0Tay-j>
- Clark, D. L., Wood, L., et Sullivan, C. M. (2019).** Examining the needs and experiences of domestic violence survivors in transitional housing. *Journal of Family Violence*, 34(3), 275-286. <https://doi.org/10.1007/s10896-018-0010-4>
- Compton, W. C., Michael, J. R., Krasavage-Hopkins, E. M., Schneiderman, L. S., et Bickman, L. (1989).** Intentions for postshelter living in battered women. *Journal of Community Psychology*, 17(2), 126-128. [https://doi.org/10.1002/1520-6629\(198904\)17:2<126::AID-JCOP2290170204>3.0.CO;2-H](https://doi.org/10.1002/1520-6629(198904)17:2<126::AID-JCOP2290170204>3.0.CO;2-H)
- Corte, Elizabeth and Julie Desrosiers. (2021).** *Rebâtir La Confiance : Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des Victimes d'agressions Sexuelles et de Violence Conjugale. Rebâtir La Confiance : Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des Victimes d'agressions Sexuelles et de Violence Conjugale*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

- Couturier, Eve-Lynn. (2025).** Le revenu viable en 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2025/#:~:text=de%20m%C3%A9nage%20consid%C3%A9r%C3%A9s,-Co%C3%BBt%20de%20la%20vie%20pour%20un%20m%C3%A9nage%20d'une%20personne,en%20fonction%20de%20sa%20r%C3%A9alit%C3%A9.>
- Cueto Mendoza, M. and Hoogendam, R. (2025).** *Building a National Narrative: A Select Review of Gender-Based Violence Policies, Legislation, and Services Across Canada*. Ottawa, ON : Women's Shelters Canada.
- Decker, Michele, Karen Trister Grace, Charvonne Holliday, Kristin Bevilacqua, Arshdeep Kaur et Janice Miller (2022).** Safe and Stable Housing for Intimate Partner Violence Survivors, Maryland, 2019–2020. *American Journal of Public Health*, 112(6), 865–870. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2022.306728>
- Eliadis, Pearl. (2024)** *Turning Off the Tap: Preventing Homelessness for Victims of Violence* in J. Hughes (ed.) *Ending Homelessness in Canada: The Case for Homelessness Prevention* (Lorimer).
- Eliadis, Pearl, Melpa Kamateros, Anne Andermann, Reeve Kako, Lara Khoury and Kassandra Neranjan. (2022).** *Law Reform Opportunities in Québec for Women Experiencing Intimate Partner Violence: Policy Paper*. Québec Homelessness Prevention Policy Collaborative. Doi : [10.13140/RG.2.2.30698.08642](https://doi.org/10.13140/RG.2.2.30698.08642)
- Fédération de l'habitation coopérative du Québec (FHCQ). (2020).** What You Need to Know About Social Housing. Retrouvé à partir de https://cdn.fhcq.coop/uploads/documents/document/446/3464_Guide_informatif_BINAM_ENG_Avril_2020_web.pdf
- Fogel, Sondra J. (1997)** « Moving Along: An Exploratory Study of Homeless Women with Children Using a Transitional Housing Program" *The Journal of Sociology & Social Welfare*: Vol. 24 : Iss. 3, Article 8. DOI: <https://doi.org/10.15453/0191-5096.2440>
- Fotheringham, S and Walsh, C.A., Burrowes, A. (2014)** 'A place to rest': the role of transitional housing in ending homelessness for women in Calgary, Canada. *Gender, Place & Culture*, 21:7, 834–853, <https://doi.org/10.1080/0966369X.2013.810605>
- Gaetz, S.; Barr, C.; Friesen, A.; Harris, B.; Hill, C.; Kovacs-Burns, K.; Pauly, B.; Pearce, B.; Turner, A.; Marsolais, A. (2012)** *Canadian Definition of Homelessness*. Toronto : Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Gander, L., et Johansson, R. (2014).** « The hidden homeless: residential tenancies issues of victims of domestic violence. » Centre for Public Legal Education Alberta. Retrouvé à partir de <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinition.pdf>
- Goering, P., Veldhuizen, S., Watson, A., Adair, C., Kopp, B., Latimer, E., Nelson, G., MacNaughton, E., Streiner, D., et Aubry, T. (2014).** National At Home/Chez Soi final report. Mental Health Commission of Canada. https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/mhcc_at_home_report_national_cross-site_eng_2_0.pdf
- Government of Canada.** (last modified 2022-05-10). *Housing First*. Retrouvé le 7 août 2024 à partir de <https://housing-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/resources-ressources/housing-first-logement-abord-eng.html>

- Ham-Rowbottom, K. A., Gordon, E. E., Jarvis, K. L., et Novaco, R. W. (2005).** Life constraints and psychological well-being of domestic violence shelter graduates. *Journal of Family Violence*, 20(2), 109–121. <https://doi.org/10.1007/s10896-005-3174-7>
- Hilbert, J. C., Kolia, R., et VanLeeuwen, D. M. (1997).** Abused Women in New Mexican Shelters: Factors That Influence Independence on Discharge. *Affilia*, 12(4), 391–407. <https://doi.org/10.1177/088610999701200403>
- L'Observatoire de l'Abitibi-Temiscamingue. 2025.** Nombre de ménages et délais d'attente d'un logement social, régions administratives, 31 décembre 2024. <https://observat.qc.ca/tableaux-statistiques/habitation/march-locatif-logement-social-et-abordable/nombre-de-mnages-et-dlais-dattente-dun-logement-social-rgrions-administratives-31-dcembre-2024>
- Lecomte, A.M. (2024).** Les refuges pour femmes victimes de violence coûtent trop cher, dit la ministre Duranceau. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2057216/Québec-opposition-gouvernement-legault-prevenir-femicides>
- Long, M. S. (2015).** Navigating homelessness and navigating abuse: How homeless mothers find transitional housing while managing intimate partner violence. *Journal of Community Psychology*, 43(2), 1019–1035. <https://doi.org/10.1002/jcop.21729>
- Maki, K. (2019).** «Transitioning to a Life Free from Violence: Second Stage Shelters in Canada.» Ottawa, ON : Women's Shelters Canada. <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/09/Transitioning-to-a-Life-Free-from-Violence-Final-Report.pdf>
- Maki, K. (2023).** Breaking the cycle of abuse and closing the housing gap: A mixed methods community-based study on second-stage shelters: Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale (ANSERJ). *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, 14 (2), 1–23. : <https://doi.org/10.29173/cjnser619>
- Maytree. (last updated July 2024).** Welfare in Canada: Québec. Retrouvé le 9 août 2024 à partir de <https://maytree.com/changing-systems/data-measuring/welfare-in-canada/Québec/#access-to-data>
- Mbilinyi, L. (2015).** The Washington State Domestic Violence Housing First Program Cohort 2 Final Evaluation Report. Retrouvé le 7 août 2024 à partir de [DVHF_FinalEvaluation.pdf](#).
- Melbin, A., Sullivan, C. M., et Cain, D. (2003).** Transitional Supportive Housing Programs: Battered Women's Perspectives and Recommendations. *Affilia*, 18(4), 445–460. <https://doi.org/10.1177/0886109903257623>
- Meyer S. (2016).** Examining women's agency in managing intimate partner violence and the related risk of homelessness: The role of harm minimization. *Global public health*, 11(1–2), 198–210. <https://doi.org/10.1080/17441692.2015.1047390>
- Mills, N. C. (2013).** Domestic violence and housing instability: Providers' perceptions of the effect of social services on women seeking formal assistance (Order No. 3586021). *ProQuest Dissertations & Theses Global; ProQuest Dissertations & Theses Global Closed Collection; ProQuest One Academic*. (1512644637). Retrouvé à partir de <https://proxy.library.mcgill.ca/login?url=https://www.proquest.com/dissertations-theses/domestic-violence-housing-instability-providers/docview/1512644637/se-2>

Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ensemble, pour éviter la rue et en sortir — Politique nationale de lutte à l'itinérance, Publications du Québec, 2014, p. 30. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000174/>

Mockler, S. E. (1998). *Shelters as an intervention strategy for abused women* (Order No. NQ39293). ProQuest Dissertations & Theses Global; ProQuest Dissertations & Theses Global Closed Collection; ProQuest One Academic. (304460830). Retrouvé à partir de <https://proxy.library.mcgill.ca/login?url=https://www.proquest.com/dissertations-theses/shelters-as-intervention-strategy-abused-women/docview/304460830/se-2>

Novac, S., Brown, J., et Bourbonnais, C. (2009). Transitional housing models in Canada: Options and outcomes. In: Hulchanski, J. David; Campsie, Philippa; Chau, Shirley; Hwang, Stephen; Paradis, Emily (eds.) *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (e-book), Chapter 1.1. Toronto : Cities Centre, University of Toronto. www.homelesshub.ca/FindingHome

O' Campo, P., Daoud, N., Hamilton-Wright, S., et Dunn, J. (2015). Conceptualizing housing instability: Experiences with material and psychological instability among women living with partner violence. *Housing Studies*. <https://doi.org/10.1080/02673037.2015.1021768>

Ontario Domestic Violence Death Review Committee. (2021). *Domestic Violence Death Review Committee 2018 Annual Report*. <https://cdhpi.ca/sites/cdhpi.ca/files/2021-DVDRC-Annual-Report-EN.pdf>

Presse canadienne (2024). «Groups call upon Québec to change financial criteria for construction of women's shelters» *Montréal Gazette*.

Rempel, E., Donelle, L., Hall, J., et Wathen, N. (2024). Examining second-stage shelters : insights into housing instability and tailored support for IPV survivors. *BMC Public Health*, 24(1). <https://doi.org/10.1186/s12889-023-17623-2>

Shield of Athena. (2024). Rapport annuel, 2023-2024. Copie archivée.

Shield of Athena. (2025). Rapport annuel, 2024-2025. Copie archivée.

Sinha, M. (2013). *Family violence in Canada: A statistical profile, 2011* (Juristat Catalogue No. 85-002-X). Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2013001/article/11805-eng.pdf>

Société d'habitation du Québec (SHQ). (N.d.). *Programme de supplément au loyer (PSL)*. Retrieved on December 16th 2024 from Programme de supplément au loyer (PSL) – Société d'habitation du Québec

Société d'Habitation du Québec (SHQ). 2023. «Réponse à une demande d'accès à l'information.» Retrouvé le 16 décembre 2024 à partir de Demande d'accès 2022-2023-68.

Société d'Habitation du Québec (SHQ). 2025. «Réponse à une demande d'accès à l'information.» Retrouvé le 6 novembre 2025 à partir de Demande d'accès 2025-2026-53.

Statistics Canada. (2022). Many shelters for victims of abuse see increases in crisis calls and demand for external supports in the first year of the COVID-19 pandemic. *The Daily*. Retrouvé à partir de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220412/dq220412b-eng.pdf>

- Statistics Canada. (2024).** *Canadian residential facilities for victims of abuse, 2022/2023*. Retrouvé à partir de Canadian residential facilities for victims of abuse, 2022/2023 (statcan.gc.ca).
- Stylianou, A. M., et Hoge, G. L. (2021).** Transitioning Out of an Urban Domestic Violence Emergency Shelter: Voices of Survivors. *Violence Against Women*, 27 (11), 1957-1979. <https://doi.org/10.1177/1077801220954270>
- Stylianou, A. M., et Pich, C. (2021).** Beyond Domestic Violence Shelter: Factors Associated With Housing Placements for Survivors Exiting Emergency Shelters. *Journal of Interpersonal Violence*, 36 (17-18), NP9440-NP9462. <https://doi.org/10.1177/0886260519858393>
- Sullivan CM, Guerrero M, Simmons C, López-Zerón G, Ayeni OO, Farero A, Chiaramonte D, Sprecher M. 2023.** Impact of the Domestic Violence Housing First Model on Survivors' Safety and Housing Stability: 12-Month Findings. *Journal of Interpersonal Violence*. <https://doi.org/10.1177/08862605221119520>
- Tsemberis S, Gulcur L, Nakae M. (2004).** Housing First, consumer choice, and harm reduction for homeless individuals with a dual diagnosis. *American Journal of Public Health*. 94(4): 651-6. <https://doi.org/10.2105/AJPH.94.4.651>
- Wendt, S., et Baker, J. (2013).** Aboriginal women's perceptions and experiences of a family violence transitional accommodation service. *Australian Social Work*, 66 (4), 511-527. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2012.754915>
- Wilson, P. R., et Laughon, K. (2015).** House to house, shelter to shelter: experiences of black women seeking housing after leaving abusive relationships. *Journal of forensic nursing*, 11(2), 77-83. <https://doi.org/10.1097/JFN.0000000000000067>
- Wood, L., McGiffert, M., Fusco, R. A., et Kulkarni, S. (2022).** «The Propellers of My Life» The Impact of Domestic Violence Transitional Housing on Parents and Children. *Child & Adolescent Social Work Journal* : C & A, 1-15. Advance online publication. <https://doi.org/10.1007/s10560-021-00809-1>
- Yakubovich, A. R., Bartsch, A., Metheny, N., Gesink, D., et O'Campo, P. (2022).** Housing interventions for women experiencing intimate partner violence: a systematic review. *The Lancet Public Health*, 7(1), e23-e35. [https://doi.org/10.1016/S2468-2667\(21\)00234-6](https://doi.org/10.1016/S2468-2667(21)00234-6)
- Yoo, J. (1997).** Domestic violence services for battered women: Comparison of a short-term versus long-term program on utilization outcomes (Order No. 1387672). *ProQuest Dissertations & Theses Global; ProQuest Dissertations & Theses Global Closed Collection; ProQuest One Academic*. (304467243). Retrouvé à partir de <https://proxy.library.mcgill.ca/login?url=https://www.proquest.com/dissertations-theses/domestic-violence-services-battered-women/docview/304467243/se-2>